



# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France . . . . . 15.00  
Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII.

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.

## SOMMAIRE

EN ALSACE ET LORRAINE

### L'AGITATION CLÉRICALE

L. BOULANGER

### Le Problème de la Sécurité

Henri GUERNUT

### ANNUAIRE OFFICIEL DE LA LIGUE (1924)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

A. DELPECH

Ancien Sénateur de l'Ariège

# Histoire Populaire des RELIGIONS

Préface de CAZALS, Député de l'Ariège

Voici un livre de bonne foi, fruit d'une méditation sereine, d'une expérience mûrie par des lendemains de réflexion inquiète et profondément sincère.

L'auteur a cherché l'angoissante réponse au « Pourquoi » de la vie dans l'Histoire des Religions, surtout dans celle dont la chanson a consolé bien des générations, mais qui fut, à certaines heures, un ferment de haine.

Delpech la suit dans les livres qu'elle a inspirés, dans ses actes attestés par l'histoire impartiale, que ce soit les principes des premiers chrétiens ou les abus dont elle s'autorise dans les temps modernes, au nom de sa mission divine.

Le livre abonde en documents précieux pour qui veut pouvoir juger entre les idéalismes multiples de l'heure actuelle.

Ce volume restera dans les bibliothèques particulières ou publiques comme une œuvre laïque durable.



Après la Souscription

le prix sera porté

Pour le volume broché de 12 fr. à 20 fr.  
— — relié de 18 fr. à 28 fr.



L'Histoire Populaire des Religions

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (nom) .....

(Adresse) .....

souscrit à ..... exemplaire de L'Histoire Populaire des Religions

Par A. DELPECH, ancien Sénateur de l'Ariège

Un volume de 400 pages environ in-8° raisin (160 × 240).

Prix broché : papier vergé, couverture forte . . . . . 12 fr. Franco 13.25

Prix relié : papier vergé, demi-chagrin, dos orné . . . . . 18 fr. Franco 20 fr.

Ci-joint la somme de .....

en mandat (1) bon de poste, chèque ou virement au compte de chèques postaux Paris N° 7.347.

Date .....

SIGNATURE :

(1) Souligner le mode  
de paiement adopté.

N. B. — La souscription sera définitivement close le 1<sup>er</sup> Novembre 1924.

A retourner aux Editions Rhéa, 63, rue Denfert-Rochereau, Paris, 14<sup>e</sup>.

EN ALSACE ET LORRAINE

# L'AGITATION CLÉRICALE

Par M. L. BOULANGER

« L'Alsace ne vous appartiendra jamais. Vous pouvez chercher à la réduire sous le joug; vous ne la dompterez pas. » C'est à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Obernai le 6 juillet dernier à la mémoire de Mgr Freppel que l'on a rappelé ces frères paroles du prélat à l'adresse de l'Allemagne. Mais pourquoi les cléricaux d'Alsace ont-ils voulu appliquer cette apostrophe à la situation présente?

*L'Elsaesser*, journal cléricale ultra-régionaliste de Strasbourg, avait-il besoin d'écrire, en conviant « son peuple » à la cérémonie:

Catholiques d'Alsace, venez en masses à Obernai dimanche prochain, assister à l'inauguration du monument de Mgr Freppel. *Dans ces temps de dangers menaçants*, nous voulons, avec les directeurs supérieurs de nos âmes, en face du monument de l'ardent lutteur que fut Mgr Freppel, prêter serment de fidélité à notre Eglise et à l'Alsace catholique, nous voulons *juré de défendre nos droits et nos libertés et de mener le combat jusqu'à la victoire* avec la ténacité d'un Freppel.

J'entends bien nos bons apôtres clamer leur patriotisme à tous échos et se réclamer de la liberté et de l'égalité que doit leur garantir notre régime démocratique. Quel était cependant leur dessein en faisant, de l'hommage à Freppel, l'objet d'une manifestation « en ces temps de dangers menaçants », en précisant que l'ancien évêque d'Angers « montre, d'un geste énergique, la voie à suivre »? Ont-ils pris garde aux dangereuses interprétations qui pourraient être données à leurs paroles provocatrices? « Pas le moindre recul sans lutte, écrit *l'Elsaesser Kurier*; avec la dernière énergie nous disons: Pas une semelle en arrière sans combat... »

\*\*\*

Quand de telles excitations à la guerre civile viennent à la suite de déclarations de cercles catholiques comme celui de Mulhouse traduisant le mot d'ordre de Mgr Ruch: « L'heure de l'action est venue » par cette déclaration: « ...ils (les catholiques) sont décidés, si la prudence politique n'empêchait pas les chefs responsables du gouvernement d'exécuter leur criminel dessein, à s'y opposer avec toute leur vigueur alsacienne, fût-ce même au prix de leur sang »; — quand, à lire les journaux cléricaux, on pourrait croire à une levée en masse du « peuple alsacien » contre le « gou-

vernement d'apaches » que commande « le gros bouffi lyonnais » (*Elsaesser*, 16 juillet 1924); — quand l'« ordre de mobilisation » de l'évêque est violemment commenté par la presse haegyste qui, depuis cinq ans, entretient le dédaigneux mépris de tout ce qui est Français et l'orgueilleuse admiration du régime passé; — quand une propagande odieuse contre la France laïque, supportée depuis cinq ans par les pouvoirs publics, s'aggrave aujourd'hui de déclarations comme celles qu'on va lire, il n'est pas superflu d'examiner l'opportunité, la valeur et les conséquences du mouvement actuel de « protestation » (Protestbewegung) organisé, pour leur seul profit et sous couleur de défense religieuse, par ces agitateurs en soutanelle et ces bedeaux à peine déguisés qui n'ont pas encore pris leur parti de la victoire républicaine du 11 mai.

\*\*\*

Qu'on ne se méprenne, d'ailleurs, ni à la véritable ampleur, ni à la prétendue spontanéité, ni au réel caractère de la « résistance de l'Alsace catholique » (der Widerstand des Kathol. Elsasses). Le temps est passé où les politiciens cléricaux pouvaient effrayer un gouvernement timoré ou complice et des parlementaires complaisants ou naïfs à la menace d'une Alsace protestataire, tout entière dressée contre la France et donnant à son geste de colère indignée la signification du temps de l'annexion. L'Alsace républicaine a signifié sa volonté lors du dernier scrutin et les combinaisons arithmétiques auxquelles se livre la presse cléricale pour le nier ne peuvent rien contre la vérité des faits. Qu'il soit donc entendu qu'il existe, en face des forces cléricales « mobilisées », des démocrates avertis que ne trompent ni les exagérations tendancieuses, ni les menaçantes provocations: socialistes, radicaux et républicains sincères, constituant la majorité des électeurs, se désolidarisent nettement d'un mouvement qu'ils combattent et dont ils laissent la responsabilité à ceux que jugera le pays.

Au lendemain des élections législatives, M. Walter, député du Bas-Rhin, avait, au nom de son parti, tiré sa conclusion du scrutin. L'article qu'il donna à cette époque dans *l'Elsaesser* est d'une telle importance que l'obligation s'impose de reproduire au moins ce passage significatif:

A l'avenir, le parti placera au premier plan les inté-

rêts fondamentaux religieux ainsi que la défense des intérêts de la patrie alsacienne... Notre conduite est tracée : en face de la nouvelle majorité qui aura le sort de la nation française entre ses mains, notre tâche sera de représenter intégralement nos principes sociaux et religieux, et nous opposerons un rempart solide à toute atteinte que l'on voudrait porter aux intérêts de l'Alsace.

Après l'expérience du 11 mai, le temps des ménagements est définitivement passé. Il n'y a qu'un roc contre lequel se brisera la poussée socialiste et communiste : c'est la lutte sans merci pour la défense de notre idéal religieux et les intérêts régionaux du pays alsacien.

\*\*\*

La déclaration ministérielle allait offrir à M. Walter l'occasion de passer des paroles aux actes. Promu de la fonction de « gérant de l'Union Populaire Républicaine Nationale d'Alsace » (U. P. R.) à celle de « Président du Comité d'Action pour la défense des Libertés et Traditions religieuses en Alsace et Lorraine », il écrit dès le 26 juin, en flétrissant « le régime d'un Combes qui, en son temps, a discrédité la France dans le monde entier » :

Un gouvernement de bloc des gauches, aveuglé par un sectarisme fanatique et inspiré par la franc-maçonnerie, doit savoir qu'il mordra le granit s'il a l'audace de réaliser ses plans frivoles en Alsace-Lorraine. La grande majorité de notre population indigène se cabre en une protestation résolue contre toute atteinte à ses convictions religieuses et à ses traditions chrétiennes.

Et il convie, pour une « première réponse à la déclaration de guerre d'Herriot », les « hommes croyants et femmes chrétiennes » aux manifestations organisées dans chaque chef-lieu de canton, puis dans chaque chef-lieu d'arrondissement ou de département et, pour finir en une apothéose, à Strasbourg. Que peuvent avoir de blâmable, dira-t-on, la revendication du droit de penser, l'exercice de la liberté de conscience? Voyons la suite.

« Plébiscite! Plébiscite! » réclame la presse clésuite.

« Nous demandons, disent l'*Elsaesser*, l'*Elsaesser Kurier*, tous les *Kurier*, les *Volksblatt* et les *Nowelliste* qui dispensent la bonne parole des triumvirs, nous demandons que le peuple dise sous quelles garanties il est devenu Français, et pourquoi ses représentants n'ont pas été conviés aux préliminaires de la paix pour demander, au nom de la paix, ces garanties du respect des libertés et droits religieux accordés solennellement aux autres peuples. »

Vous avez bien lu : « Sous quelles garanties il est devenu Français... les libertés et droits religieux accordés solennellement aux « autres peuples ». Aviez-vous pensé, républicains de France, aviez-vous cru, poilus de la « grande guerre », que l'intégrité des « Droits de l'Homme » n'était pas assurée à tous les citoyens français et que des « garanties » supplémentaires pouvaient devenir nécessaires pour assurer aux populations — je ne dis pas aux « autres peuples » — redevenues françaises le libre exercice de nos droits?

Que conclure?... Comme on comprend maintenant cette vigoureuse épithète de « Français con-

ditionnels » dont les républicains d'Alsace ont d'eux-mêmes flétri leurs compatriotes cléricaux! Peut-on s'étonner que le député Bilger ait pu, à Strasbourg, le 20 juillet dernier, prononcer cette harangue que rapporte l'*Elsaesser* :

Nous avons été admis dans le temple commun de la Patrie et nous entendons y demeurer avec notre ami le Bon Dieu. Sinon, nous serons de mauvais locataires, et, si on essayait de nous faire violence, ce serait une invite à sortir et à bâtir notre propre maison.

Chantage au patriotisme par crainte de neutralisme, diront les uns, inepties et affirmations mensongères, répondront les autres? Non, écrit justement le *Journal d'Alsace et Lorraine*, « simple preuve que les écrits de M. Haegy ne sont pas perdus et qu'ils trouvent un écho favorable dans certains esprits, y compris celui de M. le député Bilger, qui devrait cependant mieux connaître les lois qui sont, jusqu'à nouvel ordre, celles de son pays. »

Ne nous arrêtons pas davantage aux harangues des orateurs de la « grande journée de Strasbourg », pas plus à celle que prononça, en pur allemand, le député-abbé Muller (qui avait oublié ce jour-là la « muttersprache », qu'à celle de cet autre, dont l'*Elsaesser* ne dit pas le nom, qui invoqua l'exemple de l'Irlande levée sous la conduite de « ce grand lutteur pour la liberté que fut Daniel O'Connell », ni même à la prudhommerie de l'intervention du pasteur Soulié à qui il semble qu'il a « quelque part un vieux mousquet de Camisard et qu'il se joindra aux protestataires ». Demandons simplement quelle peut être, au point de vue de l'unité nationale, la portée de telles paroles auprès d'une population qui ne connaît de la France que ce qu'on lui en dit aujourd'hui.

En conviant « leur peuple » à écouter de telles violences, les organisateurs en ont-ils mesuré le danger?

Constatons, en tout cas, qu'ils n'ont rien dit pour atténuer la répercussion de ces propos...

\*\*\*

« Le Parti ne s'attendait pas à ce que le Gouvernement veuille retirer à l'Alsace les libertés que même les chefs de l'empire allemand n'ont pas osé toucher », dit le Comité directeur de l'U. P. R. d'Alsace dans son manifeste du 17 juin.

Voyons quelles conclusions tirent nos journaux cléricaux de la comparaison ainsi posée entre le gouvernement français et... celui d'autrefois :

« Un gouvernement de lourdauds, écrit l'*Elsaesser Kurier*, s'est laissé pousser en avant par quelques personnalités remplies d'une basse haine atavique, et a déclaré la guerre religieuse à l'Alsace croyante. »

Et plus loin :

Bismarck était puissant, mais assez intelligent pour connaître les limites de sa puissance. Il savait qu'on peut conquérir de nouvelles provinces par le fer et le sang, mais il savait aussi que les conquêtes des pays modernes ne se gardent pas, lorsqu'on a la population entière contre soi.

Et encore :

Tôt ou tard, cette démocratie arriérée (La France) fi-

nira, et le monde ne comprendra même pas qu'elle ait pu exister.

Dans le domaine de l'école, cette démocratie arriérée, telle que nous l'avons en France, a des droits absolus et dictatoriaux... De tels états de choses scandaleux ne durent que quelque temps et seulement en vertu de la loi sur l'inertie, *jusqu'à ce qu'une secousse amène les gens à penser.*

Et à « agir », n'est-ce pas ?  
Méditez enfin ces paroles :

L'Allemagne enseigne, écrit l'*Elsaesser Kurier*. Il faudra finalement qu'en France aussi les esprits s'ouvrent aux idées modernes de liberté religieuse et civile. Nous espérons pertinemment qu'il ne faudra pas pour cela une seconde guerre mondiale.

Ce n'est pas, à coup sûr, du progrès des idées démocratiques que l'*Elsaesser Kurier* attend le mieux-être social : il n'ose dire qu'il l'entrevoit ailleurs, et cependant...

\* \*

Pénétrons maintenant, au hasard, dans l'une de ces nombreuses réunions de protestation organisées par les cléricaux. C'est le *Novelliste d'Alsace*, frère siamois de l'*Elsaesser Kurier* qui nous en donne lui-même le compte rendu :

En 1918 — dit l'orateur, un prêtre — nous nous sommes jetés avec enthousiasme dans les bras de notre chère France retrouvée, cette France de Jeanne d'Arc et fille aînée de l'Eglise, mais nous répudions, comme une marâtre indigne, cette France de Renan et de Voltaire!

Et c'est par une motion enthousiaste de protestation et l'exécution d'un *Te Deum* que se termine cette pieuse réunion.

Le *Katholisches Vereinsblatt* pour les associations catholiques des hommes et jeunes gens (édité par la société « Alsatia », de Colmar, c'est-à-dire par le trust Haegy et Cie) avait d'ailleurs donné le ton :

La franc-maçonnerie triomphe, la juiverie devient insolente, les fanatiques de l'anticléricalisme flairent le bon vent; l'*anti-France* brandit le knout! C'est contre l'Alsace, contre l'Alsate catholique qu'est dirigé l'assaut des forces ennemies.

...Le général alsacien Rapp a dit fièrement : « Ma parole est sacrée! » — Herriot, *l'homme au chiffon de papier*, accomplit l'œuvre qui rendra la France parjure devant l'univers entier, pas seulement devant notre petite patrie...

A bas les égards exagérés (oh! combien) et les sournoiseries. A bas la confiance aveugle qui cache la trahison.

Et cela continue ainsi, deux colonnes durant, sur le même ton aimable.

Le résultat de tout cela? Dans l'esprit de ceux qui ne lisent pas d'autre presse (rares sont les journaux de langue allemande qui pénètrent dans les campagnes et peuvent efficacement combattre la nocivité de tels articles), la France, pays arriéré, pays de l'intolérance et du sectarisme, aux méthodes brutales de spoliation, de vol et de violence, est bien cette démocratie décadente dont on disait, — avec raison, ma foi, — tant de mal autrefois...

Elle n'a d'avenir que dans une rénovation complète pour laquelle l'Alsace cléricale lui tracera la voie.

Sera-t-il permis de faire observer que, dans le clan cléricale et nationaliste, aucune protestation ne s'est élevée, sincère, pour séparer les revendications religieuses de telles étrangetés?

Que dit l'*Elsaesser* du 4 juillet :

Ils flairent le bon vent, *les animaux de proie aux bas instincts*. Ils hurlent de joie devant les cages du Coliseum de Rome quand les catholiques sont amenés dans l'arène...

...Catholiques, sommes-nous en Alsace catholique ou dans la Rome païenne? Un honnête homme, qu'il porte une blouse ou qu'il soit habillé comme bon lui semble, ne pourra-t-il plus circuler dans les rues de notre ville, passer devant les recrues, ou voyager en chemin de fer sans qu'une bête malpropre, ayant corps d'homme, le souille de sa bave?

Il en était autrement en 1918 lorsque l'armée victorieuse fut acclamée chez nous... Rendez-nous les braves officiers et leurs généraux et envoyez la bande de radicaux en Calédonie! et vous entendrez alors les explosions de joie en Alsace...

Alliance du sabre et du goupillon? Désaffection à l'égard de la France républicaine? J'ai peur que ce soit davantage...

\* \*

« Il va falloir que les protestations des Conseils municipaux ne soient pas différées plus longtemps », proclame le Comité d'action pour la Défense des intérêts religieux dans la presse du Parti.

Et l'*Elsaesser Kurier*, reproduisant un journal « neutre » dont il se garde de donner le nom, précise le sens des motions que devront prendre les assemblées municipales :

Nous avons déjà signalé le sabotage de nos écoles confessionnelles. Nos dirigeants ne pourront pas faire autrement que de se résoudre à chasser des écoles le personnel enseignant et les livres scolaires qui sont en contradiction par trop évidente avec le système scolaire (confessionnel). Dans nos écoles d'Alsace-Lorraine, *il n'y a pas de place pour les instituteurs et institutrices athées!* Que le gouvernement sectaire les rappelle de l'autre côté des Vosges! *Dans nos écoles ils ne doivent pas rester plus longtemps!* (17 juillet 1924).

Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, qu'est lancé le cri d'exclusion contre le personnel « laïque » venu de l'intérieur. « Heraus mit Ihnen! » (A la porte!) criait dès 1920 l'assemblée de protestation haranguee par l'ex-député Brogly et l'évêque de Strasbourg. « Heraus mit den religionslosen Lehrern aus unsern Schulen! » répètent les assemblées cléricales stylées par la presse des triumvirs. « C'est le mot d'ordre en ce moment! » déclare l'*Elsaesser Kurier* du 18 juillet 1924. Et il invite les Conseils municipaux à s'assurer « si dans leurs écoles ou autour d'eux », il existe des maîtres et des livres scolaires indésirables.

Les Conseils municipaux n'obéissent pas tous, témoins ceux de Mulhouse, Strasbourg, Colmar, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Barr, Schiltgheim, Graffenstaden (paroisse du trop fameux abbé Schaeffer), Masevaux, Bischeim, Bouxviller,

Biblenheim, Huningue, Mittelwihr, Stosswiler, et tant d'autres de grandes et petites localités. Mais là où le curé reste puissant, là où la population ne lit que la presse cléricale, là où l'on croit aux mensonges débités contre nos lois laïques et à l'odieuse caricature qu'on fait de notre école nationale, là où l'on admet sans preuves que les lois françaises sont spoliatrices, on vote, on « obéit », on manifeste « spontanément » la volonté du « peuple alsacien », tout surpris que de tels énergumènes parlent en son nom.

\* \* \*

Qu'il y ait, dans le personnel enseignant local, des maîtres libéraux, désireux de s'affranchir enfin de la tutelle cléricale et de se consacrer, en dehors des disciplines étroites, à l'éducation sociale des enfants du peuple, il n'en faut souffler mot. C'est contre ces seuls membres du personnel athée, venu de l'intérieur et formé dans ces écoles normales haïes, qu'il faut dresser la population : « Ils se font remarquer, dit l'*Elsaesser Kurier* du 2 septembre, non par leurs faits et gestes supérieurs, mais par leur haine de la religion et des catholiques. »

Déjà, le 23 août, n'écrivait-il pas à l'intention des conseillers municipaux :

Sans tenir compte d'aucune considération, les Conseils municipaux de nos communes catholiques doivent prendre les devants et exiger, catégoriquement, le rappel des membres du personnel ennemis de la religion et faire la plus vive opposition à de nouvelles nominations de cette sorte.

Et pour bien préciser la nature « du mal », il souligne, le 1<sup>er</sup> septembre :

Pour dire franchement ce que je pense, si je compare ces figures d'instituteurs (alsaciens), bienfaiteurs devant Dieu et devant le peuple, et mes collègues (de l'intérieur), ceux-ci m'apparaissent comme des barbares recouverts d'un léger vernis. Toute leur éducation tend à leur ôter le sens de l'idéal.

Le niveau du corps enseignant tombera-t-il également si bas en Alsace et l'instituteur sera-t-il le corrupteur, l'empoisonneur de l'âme du peuple au lieu d'être celui qui augmente ses forces spirituelles? Il me semble que mes compatriotes devraient moins redouter une invasion de barbares que cette menaçante invasion d'instituteurs élevés et formés dans l'athéisme et l'impiété.

Comprendra-t-on maintenant, que, simple unité au milieu des 400 autres (1) dont tirent gloire les feuilles cléricales, le Conseil municipal de Sâssolsheim ait spécifié dans sa récente délibération qu'il « s'élève contre le sabotage de notre organisation religieuse et demande que les maîtres athées déjà installés soient « réexpédiés » dans leur pays (... dass die schon angestellten athéistischen Lehrer in ihre Heimat zurückbefördert werden.)

J'ai bien lu, n'est-ce pas : « Réexpédiés » dans leur pays..., dans leur « patrie » presque!

Ce n'est pas sans tristesse que j'ai relevé, dans la multitude des articles injurieux et injustes des

journaux cléricaux, les passages dont je viens de donner la traduction.

J'ai trouvé en Alsace de trop vives sympathies, j'ai recueilli dans mainte réunion publique et contradictoire de trop sincères approbations, j'ai trop fortifié, au contact de nos amis socialistes, radicaux ou républicains laïques, ma confiance dans l'Alsace démocratique fidèle à la tradition de 92, pour ne pas conserver toute ma foi dans l'avenir.

« La lutte pour nos libertés religieuses est un combat français », s'écrie le député Brom au Congrès social catholique de Königshofen. « C'est pour une guerre sainte, pour une croisade, qu'ils s'enrôlent, nos hommes de nos marches de l'Est », écrit la revue *Etudes*, des Jésuites.

Combat contre qui? Croisade contre qui? Guerre sainte contre qui?

\* \* \*

L'unité française ne peut se réaliser, désormais, dans une unité religieuse ou confessionnelle, mais dans le respect — je dis plus que : tolérance — des droits de tous que, seule, peut assurer une volonté commune de collaboration.

Le principe de laïcité est la seule vraie garantie de la liberté de conscience, et, par suite, de toutes les libertés, disait notre vénéré maître Buisson. Il n'y a aucune impiété à vouloir que tous les enfants de France apprennent à l'école même, au cours de leurs premières années d'enfance, dont l'impression est si forte, le nouveau dogme qu'est le dogme républicain, le droit à la diversité des consciences, le droit à l'égalité de toutes les convictions sincères qui doivent être, toutes, pareillement respectées.

Cela, messieurs du Clergé, vous le savez. Vous savez que, fidèle à son principe, la France n'aura pas de mal à tenir, dans leur véritable sens, les promesses solennelles qu'on a faites, car sa législation ne menace la foi de personne. C'est de l'effort de tous qu'elle attend la paix religieuse, alors que, de la lutte fratricide que vous voulez engager, notre pays sortirait meurtri et diminué.

Faudra-t-il que, devant votre carence, la doctrine du Christ : « Aimez-vous les uns les autres » soit enseignée par la République laïque?

Que signifient vos appels à l'insurrection et vos menaces de guerre civile? N'admettez-vous, dans notre France — moderne, ne vous déplaît — qu'une seule liberté, la vôtre; — qu'une seule foi, la vôtre; — qu'une seule doctrine, la vôtre? Pourquoi menacer de grève scolaire à Strasbourg, parce que le Conseil municipal a demandé, *en attendant mieux*, ce que la loi que vous défendez lui permet de demander actuellement : l'école « interconfessionnelle » qui conserve cependant l'enseignement religieux à l'école primaire et à l'école normale?

Pourquoi parler d'« atmosphère de bataille », d'« actes courageux »? Ce sont des métaphores qui tuent, vous disait Maurice Charny dans le *Quotidien*. Hier, un pauvre fou placardait à Mulhouse cette affiche manuscrite à l'adresse de notre vaillant camarade Wicky, à qui l'on ne pardonne pas sa courageuse campagne laïque, et que vos journaux dénoncent chaque jour comme « apôtre

(1) Sur un total de 1.657.

des barbares » et pour sa « haine de la religion » : « A bas Wicky ! Au gibet ce diable rouge ! A bas les lois laïques ! »

« Pardonnez-leur, mon père », disait le Christ...

\*\*\*

A une telle campagne de haine, le gouvernement doit répondre par la ferme et rapide application des lois laïques. Les cléricaux les redoutent, d'ailleurs, car ils savent qu'à l'usage, la population alsacienne discernera, avec son robuste bon sens, de quel côté se trouvent les imposteurs.

Si le gouvernement s'arrêtait au geste qu'il a esquissé ; si, après les engagements qu'il a pris vis-à-vis des républicains, il hésitait ou reculait, c'est toute son autorité qui serait compromise dans ce pays où l'on aime l'énergie et où l'on respecte le caractère.

« Nous ne ferons aucune concession », a déclaré l'abbé Haegy !

L'abbé Haegy commande-t-il en Alsace ?

Que le gouvernement républicain écoute nos Sections d'Alsace, qu'il dise à nos populations que, « en les réintégrant complètement dans l'unité française, les lois laïques les guideront sûrement

vers l'idéal de fraternité et de concorde de la République », qu'il prépare les esprits en Alsace, par la laïcisation de l'école, à l'idée d'une séparation prochaine des Eglises et de l'Etat, séparation que la population acceptera quand elle en aura compris la portée et la nécessité.

Qu'il écoute la Section de Mulhouse, par exemple, lui demandant la laïcisation immédiate des programmes, afin d'entraîner la suppression : du caractère confessionnel des écoles primaires ; de l'enseignement religieux compris aux programmes ; de l'obligation encore faite au personnel de donner cet enseignement ; du caractère confessionnel, toujours maintenu, des Ecoles Normales.

Ainsi serait donnée à la population, selon l'expression de Jules Ferry, « une formule claire, où elle puisse se reconnaître » ; ainsi seraient évitées toutes luttes détournées contre l'unité nationale dans notre France une et indivisible. Car, selon la forte parole de Danton, le tocsin que l'on sonne ici n'est pas un signal d'alarme, c'est la charge de tous les ennemis du régime républicain.

L. BOULANGER.

*de la Section de Mulhouse.*

### A propos du dernier Congrès national

*De notre collègue, M. DE MARMANDE, sur l'une des plus émouvantes séances du dernier Congrès National :*

Troisième jour. La séance du matin fut d'une réelle beauté. On y sentit frémir, palpiter l'âme de la grande association dont la plus pure déclaration de la Révolution française conduit les destins...

Puis, quatre orateurs abordent, sans que l'intérêt faiblisse, la tâche principale, saisissante de ce Congrès. C'est de l'avenir des relations de France et d'Allemagne qu'il s'agit. C'est-à-dire de l'avenir de la Paix, l'avenir du monde.

Auditoire passionnément attentif, toutes considérations et préoccupations étrangères rejetées. Les ligueurs de Province et de Paris communient dans une atmosphère impressionnante, avec la grandeur du problème et le talent, la sincérité, l'éloquence des hommes et parlent à la Ligue, et, par elle, au Peuple, du haut des gradins.

Le discours de M. Roger Picard, c'est la thèse économique ; une excellente leçon d'économie politique appliquée à la situation actuelle. Elle est claire et substantielle.

M. Grumbach apporte sur les événements qui se déroulent en Rhénanie le fruit d'une enquête sur place, avec une vivacité curieuse, dans un langage pittoresque, expressif, qui s'anime, rougit, entre en fusion sous les feux d'une ardeur intérieure. Et çà et là, que de traits de satire lancés ! M. Tardieu ne saurait plus être pour l'auditoire que la « sage-femme déconvenue du Traité de Versailles ! » Le rire est de bon aloi qui souligne de si heureuses trouvailles !

Mais voici à la tribune le délégué de l'Allemagne et le salut du représentant du peuple germanique, le salut des ligueurs, respectueux d'une infortune excessive, est un beau geste — de raison, de paix, de tradition chevaleresque. M. Kuczynski s'exprime en français. Il apporte un projet de reconstruction. La sobriété, l'originalité, l'accent nouveau de son argumen-

tation le rendent digne de remarque, d'examen. Il y a là bien des suggestions.

Mais toutes ces interventions si heureuses, si curieuses, si remarquables qu'elles soient, gagnent encore à se produire dans l'atmosphère qu'a créée, au début de la séance, le magnifique inspirateur de la Ligue, le rapporteur de la question de la Ruhr et des réparations, Victor Basch.

Rapport émouvant, lumineux. Verbe attisé à la flamme sacrée. Inspiration dégagée de toutes petites, de tous impurs égoïsmes. La parole de Victor Basch monte comme une grande aile blanche. Elle plane sur l'assemblée comme un noble oiseau des espaces de la mer. Elle emporte avec elle, suspendue à son frissonnement l'âme même de l'auditoire, où se confond la pensée de la Ligue. O vieux maître, où la jeunesse de l'esprit et du cœur s'allie avec la vue sur l'horizon et le plus juste sentiment des possibilités humaines, vous avez une fois de plus reflété la passion de justice qui fit naître la Ligue. Une incroyable émotion s'empare peu à peu de nous tous qui vous écoutons et nous nous levons, nous nous dressons, renués jusqu'en nos fibres intimes, pris à la gorge, et c'est la Paix, c'est la Haine de la guerre, c'est l'avenir de l'Humanité que nous acclamons en vous...

*Il nous reste quelques exemplaires du compte rendu sténographique (6 francs l'exemplaire ; 6 fr. 45 par la poste).*

Vient de paraître :

## L'Histoire Sommaire de l'Affaire Dreyfus

Par M. Th. REINACH

Un volume : 6 francs

## Le Problème de la Sécurité

Par M. H. GUERNUT, secrétaire général de la Ligue

...Le premier droit de l'homme, c'est le droit à la vie. La vie, pour un peuple, c'est la sécurité. Le premier droit d'un peuple, c'est donc la sécurité (1).

Or, pour assurer cette sécurité, quels sont les moyens qui nous sont proposés?

\* \* \*

Pour être en sécurité, nous disent quelques-uns, il est nécessaire et il suffit d'être fort. Pour être fort, il est nécessaire et il suffit d'avoir une armée. Ayons donc une armée, redoutable par le nombre et par l'outillage; que servons sur nos frontières un hérissement de huit cent mille baïonnettes. Et la France est sauvée.

— La nature humaine étant ce qu'elle est, les choses ne se passeront point aussi aisément. Si la France s'arme, aucune force au monde n'empêchera les autres nations de s'armer à leur tour; c'est leur droit; c'est même leur devoir.

Rappellerai-je l'Allemagne après Iéna? Voyez plutôt l'Allemagne aujourd'hui. Les Alliés, par le Traité de Versailles, avaient interdit aux Allemands d'avoir sur pied plus de cent mille hommes: ils en ont trois cent mille. Et ils rassemblent, ils exercent, ils équipent leur jeunesse dans des formations clandestines. Comme la population de la France reste stationnaire, comme la leur s'accroît de façon régulière, attendez quelques années: nous serons 40 millions, eux 70 ou 80. Et l'inévitable s'accomplira!

Quand deux armées s'affrontent, il est inévitable, en effet, qu'un jour, l'une se jette sur l'autre. « Vous armez, dit l'Allemagne; donc j'arme. — Vous surarmez, répond la France; donc je surarme. » Et le plus triste, c'est que l'Histoire ne pourra point dire avec certitude laquelle a commencé. La vérité, c'est que personne ne commence, c'est que tout le monde continue; la vérité, c'est que chacun, en toute bonne foi, innocemment, prend des mesures de défense où les autres, en toute bonne foi, innocemment, voient des gestes d'offense. Or, à l'offense, vous savez ce qui répond comme un réflexe.

Ainsi, avec une fatalité invincible, la politique d'armement pousse à la guerre. Cette première manière n'est décidément pas la bonne manière d'assurer la paix.

\* \* \*

Le seul moyen de garantir notre sécurité, nous dit-on, d'autre part, c'est de nous protéger par une barrière solide et éloignée, un fleuve large comme le Rhin, à deux cents kilomètres de notre

frontière, et d'annexer tout le pays dans l'intervalle. C'est de mettre la main plus loin, sur la région industrielle qui produit les canons, les avions, les obus. Prenons la Rhénanie et occupons la Ruhr! Ainsi, l'Allemagne, hors d'état de produire des engins de meurtre, forcée de passer un fleuve infranchissable et n'osant point se battre sur son propre sol, sera dans l'impossibilité de nous envahir. Préservée de l'invasion, la France est sauvée.

— Voilà, certes, des arguments d'une simplicité déconcertante. Car enfin, croyez-vous que, si la Ruhr ne fabrique plus d'obus ni de canons, il sera impossible à l'Allemagne d'en fabriquer en Saxe ou en Silésie? Croyez-vous qu'il soit si difficile, aujourd'hui, de franchir un fleuve? Croyez-vous que ce soit un obstacle sérieux qu'une langue de terre de deux cents kilomètres. Croyez-vous que la crainte de se battre sur le sol de son pays ait jamais arrêté un envahisseur?

\* \* \*

Prendre la Rhénanie!... Occuper la Ruhr!... Hélas! ce n'est pas avec des armées qu'on fait la guerre; ce n'est même point avec des armes: c'est avec des âmes. Et celui-là se bat le mieux dont l'âme est le plus animée de l'esprit de vengeance. Or, quel plus sûr moyen d'exciter la vengeance chez un peuple que d'occuper une partie de son territoire et lui prendre l'autre? La Russie a pris la Pologne; est-ce qu'elle l'a russifiée? L'Allemagne a occupé l'Alsace; est-ce qu'elle l'a prussifiée? Quarante-huit ans après, un siècle et demi après, l'Alsace et la Pologne se sont levées, frémissantes. Ainsi, à la première occasion, les Allemands de la Rhénanie et les Allemands de la Ruhr, dont la volonté a été violée, se dresseront, implacables, et revendiqueront leurs droits.

Prendre la Rhénanie, occuper la Ruhr, ce n'est donc pas assurer la paix; c'est, au contraire, susciter inévitablement la guerre de revanche. Et voilà un second moyen qu'il nous faut écarter.

\* \* \*

En voici un troisième: c'est de diviser, c'est de morceler, c'est de pulvériser l'Allemagne en une vingtaine de petits Etats autonomes: Rhénanie, Ruhr, Saxe, Thuringe, Silésie, Brandebourg...; c'est d'interdire, c'est de rendre difficile entre eux toute relation d'amitié et de commerce; c'est d'aviver, c'est d'envenimer à tout propos leurs querelles. Ainsi, chacun d'eux sera trop faible pour nous attaquer, et ils se jalouseront trop pour s'unir.

— Pitoyable procédé! Par la force on avait coupé en trois la Pologne; vous savez avec quelle ferveur les trois tronçons se sont réunis. C'est mé-

(1) Résumé d'une conférence faite par notre secrétaire général.



connaître une loi éternelle de la nature humaine, de croire que par la force on peut séparer deux conjoints, deux amants ou deux peuples. Par la force, au contraire, on scelle à jamais leur amour. Il n'y a pas de combinaison, de ruse, qu'ils n'inventent pour se chercher, et ils n'ont de repos qu'ils ne se soient retrouvés.

Vous aurez beau soutenir, soudoyer Mattes, Smetts, Dorten, proclamer à prix d'or des Républiques palatines ou rhénanes: plus vous voudrez émietter l'Allemagne, plus elle se resserrera sur elle et contre vous. Et le résultat, c'est que vous aurez dressé contre vous l'union sacrée de toutes les Allemagnes dans la rancune et dans la haine; c'est pour la guerre, encore, que vous aurez travaillé.

Le troisième moyen est aussi condamnable que les deux autres.

\* \* \*

Voyons le quatrième : Si on ne peut, nous dit-on, annexer ou occuper une partie de l'Allemagne; si on ne peut, d'autre part, la morceler, ne pourrait-on pas l'encercler? Ne pourrait-on nouer autour d'elle l'alliance des peuples résolus à se défendre contre elle? Belgique, Pologne, Tchéco-Slovaquie, Roumanie, Yougo-Slavie: voilà des nations que nous avons sauvées, créées ou ressuscitées; elles nous sont liées par la reconnaissance; nous les lierons à nous encore plus par l'intérêt; ces nations alliées, armées, formeront autour de l'Allemagne une ceinture d'acier, une camisole de force. Si l'Allemagne veut risquer le moindre mouvement fâcheux, elles sauront la contenir et l'étouffer.

— Oui, si l'on veut! Le malheur, c'est qu'une telle politique coûte cher; c'est que des concours de cette sorte, il faut les rétribuer: emprunt belge, avant-hier; des avances à la Pologne hier; la Petite Entente en sollicitera demain. Sommes-nous donc si riches? Et n'avons-nous point, chez nous, des ruines à relever?

Et puis, ces nations-là, est-on bien sûr de leur fidélité? Ce que l'intérêt attache, l'intérêt le détache. Et nous pourrions, tôt ou tard, courir quelques mésaventures.

Sans compter que les nations voisines, que ces alliances menacent, vont naturellement s'inquiéter et, dans leur inquiétude, elles chercheront à s'unir. Contre la France, la Belgique, la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie, la Roumanie, ce sera la coalition de l'Allemagne, de la Russie, de la Hongrie, de l'Italie. Nous connaissons cela. Triple alliance; quadruple entente! Politique d'équilibre! C'est cela qui, en 1914, a amené la guerre; c'est cela, encore, qui l'amènera demain.

Le quatrième moyen est aussi misérable que les trois autres.

\* \* \*

Alors, quoi? Armement, annexion, occupation, séparatisme, alliances particulières, tout cela est vain; tout cela est ferment de guerre; tout cela est mesure de force; tout cela est geste de violence.

Or, la force suscite la force; la violence appelle la violence. Si nous voulons la paix, il faut que nous sortions de ce cercle infernal, que nous abjurions le talion et la *vendetta*. Un seul moyen, celui qui, ailleurs déjà, a remplacé la *vendetta*, le talion, la force, la violence et la haine: le Droit, la procédure du Droit, l'organisation du Droit.

Qu'est-ce à dire?

Nous avons démontré que la politique d'annexion, d'occupation par les armes et de séparatisme produisait infailliblement la guerre. Si donc nous voulons la paix, il faut qu'aucune nation ne puisse annexer, occuper, séparer une partie d'un territoire voisin; il faut qu'elle respecte le droit des autres nations à subsister, conformément à sa volonté. Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, devoir des autres de respecter ce droit: Voilà le premier principe.

Nous avons démontré que l'alliance de deux peuples l'un avec l'autre aboutit, qu'on le veuille ou non, à l'alliance de ces peuples contre d'autres, et que la guerre, toujours, en surgit. Si donc nous voulons la paix, il faut que l'union ne se borne pas à deux ou trois peuples, mais qu'elle les rassemble tous. Il faut que toutes les nations, finalement, soient associées, fassent société, entrent dans la Société des Nations: Voilà le second principe.

Une Société des Nations dont chacune d'elles s'impose comme devoir de respecter le droit des autres. Tel est le moyen, l'unique moyen d'assurer la paix du monde.

\* \* \*

Est-ce tout? Il ne suffit pas que chaque nation respecte le droit des autres. Il faut que, le cas échéant, elle le fasse respecter par les autres. Les nations sont des personnes humaines, que les passions humaines agitent. Aussi longtemps qu'il y aura des hommes, ils se jalouseront; aussi longtemps qu'il y aura des nations, il s'élèvera entre elles des conflits. Il ne s'agit pas d'empêcher cela, ce serait une folie. Il s'agit uniquement d'empêcher que ces conflits ne dégèrent en guerre.

Par quels procédés? Par les procédés qui ont empêché les conflits individuels de dégénérer en rixes et en massacres éternels. Il suffit que la Société des Nations comme un tribunal les évoque et les juge. Et lorsqu'une nation refusera d'exécuter le jugement, il suffit que la Société l'y contraigne. Oui, par la force. La force sans la Justice est tyrannie, mais la Justice sans la force est impuissance. Minerve, déesse de la paix, était porte-casque, porte-cuirassé et porte-lance. Donc, la Société des Nations aura une force. Comme l'Etat, jadis, a désarmé les provinces, elle désarmera les nations, car une nation armée éprouve toujours la tentation d'en faire abus. Mais comme l'Etat aussi, elle s'armera. Que dis-je? Elle seule aura des armes, ayant besoin d'en faire usage.

Désarmement des nations, armement de la Société des Nations, voilà le moyen, l'unique moyen de contraindre à la paix les nations récalcitrantes...

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

SÉANCE DU 22 AOUT 1924

Présidence de M. Victor BASCH

*Etaient présents* : MM. Victor Basch, C. Bouglé, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; MM. Bidegarray, Martinet, D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles.

*Excusés* : M. Ferdinand Buisson, Mme Ménard-Dorian ; MM. Challaige, Godart, Emile Kahn, Général Sarraïl, Alfred Westphal.

**Satisfaction** (Quelques sujets de). — Le secrétaire général fait connaître quelques mesures particulièrement heureuses du nouveau gouvernement.

D'une part, les ministres annoncent qu'ils recevront officiellement les délégués des Syndicats de fonctionnaires ; c'est, en fait, la reconnaissance du droit syndical que nous revendiquions depuis si longtemps.

M. Guernut croit savoir également que les fonctionnaires frappés pour délit d'opinion seront réintégrés.

Nous avions demandé une prolongation de la faculté donnée au ministre de la Justice d'accorder des grâces amnistiantes. Le Sénat vient de la voter.

Il a voté également le principe et la procédure d'une réparation aux militaires condamnés sans jugement pendant la guerre. M. Buisson avait, sous l'ancienne législature, déposé, dans ce sens, un projet de loi, que la majorité d'alors n'avait pas retenu.

Le général Sarraïl a été réintégré dans les cadres de l'armée active.

Goldsky a été mis en liberté et le dossier du *Bonnet Rouge* envoyé à la Chambre des Mises aux fins de révision.

Ce sont là des résultats dont il y a lieu de se réjouir et qui doivent nous engager à poursuivre une action vigoureuse.

**Allemagne** (Voyage en). — Sur la proposition de M. Victor Basch, le Comité Central félicite son secrétaire général du résultat magnifique de son voyage en Allemagne.

M. Guernut, dans un récit mêlé d'anecdotes, rapporte l'accueil qui lui a été fait. Il demande à attirer l'attention du Comité Central sur deux points :

1° Sur l'organisation de la Jeunesse Républicaine en Allemagne. « Cette organisation, dit-il, est le seul bienfait de l'occupation de la Ruhr. A la suite de l'entrée des Français dans le bassin minier, les jeunes républicains, attachés à l'idée d'une entente avec la France, avaient perdu toute espèce de crédit et ne pouvaient, dans bien des endroits, donner des réunions. Contre les nationalistes maîtres de la rue, ils ont dû se grouper. Ils sont maintenant plus de 2 millions résolus à l'action disciplinée, résolu aussi, semble-t-il, à ne pas suivre les chefs des anciens partis dont la forme d'opposition leur paraît trop timide et trop inopérante. Il y a là pour nous, observe M. Guernut, un motif sérieux d'espérance. »

Mais il ne veut point dissimuler que, depuis deux ans, les nationalistes ont augmenté en nombre et en influence et qu'en particulier, ils exercent une pression désastreuse sur le gouvernement qui ne résiste guère.

De ces deux forces antagonistes, laquelle l'emportera ? Cela dépend de l'énergie que montreront les

hommes de gauche, là-bas ; cela dépend aussi de nous et en quelque mesure de l'orientation de notre politique. Déjà, les premiers actes du ministère Herriot ont rendu à nos amis allemands courage et espoir.

M. Guernut doit rendre attentif le Comité à un second problème, dont on l'a entretenu à Berlin pendant son voyage. Il s'agit du contrôle des armements allemands. Il n'est pas douteux que les nationalistes accumulent en secret des munitions et des armes et que le gouvernement est complice. La Mission française voudrait bien exercer le contrôle que le traité de Versailles a prévu, mais les Anglais s'y opposent ou ne s'y prêtent pas facilement.

Cette division entre les Alliés enhardit les militaristes allemands. Et récemment, un officier allemand a déclaré officiellement à la mission interalliée que le gouvernement du Reich ne se prêterait à la reprise du contrôle que s'il était averti trois jours à l'avance des visites projetées, que si les officiers du contrôle ne s'écartaient point de l'itinéraire convenu et que s'ils s'abstenaient dans les usines d'interroger les ouvriers.

Et l'Allemand bien informé qui nous donnait ces renseignements ajoutait : « J'espère bien qu'à cette contre-façon de contrôle vous n'allez pas consentir. En attendant que la Société des Nations en soit chargée, nous vous demandons de prendre au sérieux cette partie de votre tâche. Nous vous le demandons pour nous et pour vous. Pour nous, car ces fusils et ces munitions que l'on cache ne sont destinés en ce moment que contre l'ennemi intérieur que nous sommes ; mais lorsqu'un putsch aura réussi et aura remplacé au pouvoir les nationalistes de revanche, c'est contre vous qu'ils serviront. »

M. Guernut a promis de rapporter cette conversation au Comité Central. C'est fait.

M. Victor Basch dit que nous devons enregistrer cette information. Mais il ne croit guère, quant à lui, à l'efficacité d'un contrôle.

M. Guernut est d'un autre avis. La reconstitution clandestine d'une force militaire en Allemagne lui paraît le plus sérieux obstacle à l'œuvre de paix et nous devons la dénoncer hautement.

**Congrès International de la Paix.** — Le Congrès International de la Paix aura lieu cette année à Berlin du 2 au 9 octobre. Le Comité Central délègue MM. Buisson et Victor Basch pour y représenter la Ligue.

**Congrès de Prague.** — M. Bouglé annonce qu'il va se tenir à Prague, au début d'octobre, un Congrès de politique sociale. Il souhaite que la Ligue y soit représentée. De plus en plus, il conviendra que nous orientions nos efforts vers les problèmes sociaux.

Ces problèmes sont, en effet, fort intéressants, remarque M. Basch ; mais ce n'est que par extension qu'ils sont du ressort de la Ligue, ils n'en sont pas l'objet essentiel.

L'heure de cette extension a sonné, répond M. Bouglé. Le droit à la vie est un des Droits de l'Homme ; et la Ligue, qui a une politique extérieure, devra défendre également une politique sociale.

M. Basch propose que les délégués au Congrès de Berlin passent par Prague.

M. Guernut craint que cela ne soit pas possible, les deux Congrès devant avoir lieu à la même date. Mais puisque le Comité Central semble d'avis, en principe,

de faire représenter la Ligue à Prague, notre délégué tout indiqué est M. Bouglé lui-même, spécialiste autorisé de ces questions.

Le Comité accepte cette proposition, réserve faite des moyens financiers à s'assurer.

**Ligue Allemande** (Manifestation de la). — A l'occasion du Congrès International de la Paix, la Ligue allemande voudrait organiser des manifestations à Berlin. Elle nous demande le concours d'orateurs de notre Ligue et serait heureuse de recevoir un militaire français pacifiste. Nous avons pressenti le général Percin à qui son état de santé ne permet pas d'accepter.

M. Basch met en avant divers noms.

Le secrétaire général consultera le général Sarraill.

**Jaurès au Panthéon.** — Le secrétaire général rappelle que le Comité Central avait décidé de faire coïncider avec la cérémonie officielle du transfert des cendres, la remise de la plaque que la Ligue a fait apposer sur la maison où Jaurès a été assassiné. Il avait émis le vœu que cette cérémonie de transfert eût lieu le 11 novembre.

Notre collègue M. Paul-Boncour devait se mettre, à ce sujet, d'accord avec le ministre M. François-Albert.

— Il serait urgent, répond M. Martinet, de connaître les projets du gouvernement, car j'ai représenté la Ligue à une réunion organisée par la C.G.T. en vue de préparer, le 21 septembre, une manifestation contre la guerre. Pour rehausser cette manifestation projetée, on nous demande d'inaugurer la plaque ce jour-là.

Le Comité Central décide que si le Gouvernement ne répond pas affirmativement, nous accepterons cette suggestion.

**Congrès National** (Ordre du jour). — Après avoir pris connaissance des projets présentés par les Sections, le Comité arrête l'ordre du jour du Congrès de Marseille (voir *Cahiers*, p. 432.)

MM. Basch et Bouglé regrettent que l'ordre du jour ne comporte pas la question d'Alsace-Lorraine.

M. Guernut regarde cette question comme tellement urgente qu'il croit préférable de ne pas attendre le Congrès pour en faire l'objet d'une campagne. Il propose de faire venir à Paris les délégués des principales organisations démocratiques des départements recouvrés et de leur permettre de faire connaître au grand public, dans un meeting, la voix de l'Alsace.

— C'est en Alsace, objecte M. Basch, qu'il faut faire cette campagne. Et il suggère que nos Sections d'Alsace, d'accord avec les organisations démocratiques de la région, répondent par une manifestation à la manifestation cléricale de Strasbourg.

M. Martinet partage cet avis.

M. Guernut juge l'avis de M. Basch excellent ; mais il croit qu'il faudrait couronner la série des réunions en Alsace par une grande manifestation à Paris avec le concours d'orateurs alsaciens. Accepté.

Le problème de la justice électorale ne paraît pas opportun à MM. Bouglé, Bidegarray et Martinet. Qu'on le veuille ou non, disent-ils, la discussion portera surtout sur le mode de scrutin et, à ce moment-là, ce mode sera réglé par une loi nouvelle. MM. Bouglé et Basch eussent préféré une autre question, par exemple, celle du monopole de l'enseignement.

— Elle a été déjà examinée dans des Congrès antérieurs, remarque M. Guernut. Au contraire, la question électorale est d'actualité ; et le mode de scrutin n'en est qu'un des aspects et peut-être le moins intéressant. Il reste à se prononcer sur le vote des femmes, le vote des officiers, le vote des militaires, le vote par correspondance, le vote familial, le vote à un ou deux degrés, le suffrage universel et le suffrage restreint.

**Pologne** (La terreur blanche en). — M. Victor Basch a reçu la visite de M. X..., qui lui a offert de mener

une enquête en Pologne sur les événements qui ont fait l'objet d'une longue polémique en France.

M. Basch a répondu que le secrétariat général instruirait cette demande.

M. Basch a également reçu la visite de délégués ukrainiens et blancs-russiens qui l'ont mis au courant des persécutions dont leurs compatriotes étaient les victimes de la part du gouvernement polonais.

— A la suite d'une première protestation de notre part, ajoute M. Basch, une enquête officielle a été ordonnée et depuis lors le régime des prisonniers est amélioré ; il faut donc continuer notre effort.

**Balkans** (Voyage aux). — Le secrétaire général annonce que la Ligue grecque, la Ligue roumaine et la Ligue bulgare, nous prient d'envoyer un délégué du Comité Central dans leur pays.

**Sedan** (Section de). — Le président de la Section de Sedan proteste contre la fondation, à Sedan, d'une seconde Section installée par le président de la Fédération des Ardennes.

Le Comité observe que la situation de Sedan est particulière, la ville étant divisée en deux cantons. Il est donc statutairement possible d'y fonder deux Sections autonomes.

— Il faut, cependant, remarque le secrétaire général, que tous les ligueurs du canton qui est le siège de la nouvelle Section aient décidé à la majorité la création de cette Section nouvelle.

Le Comité décide de demander des renseignements à la Fédération des Ardennes.

## A NOS SECTIONS

### Un livre qui s'impose

*L'Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus*, par Théodore REINACH, vient de paraître. L'ouvrage, qui forme un élégant volume in-16, est en vente au prix de 6 francs l'exemplaire (6 fr. 45 par la poste).

On sait que la première édition, depuis longtemps épuisée, ne relatait les événements de l'Affaire que jusqu'au début de 1904. La nouvelle édition vient combler fort heureusement cette lacune. L'auteur y relate les faits écoulés jusqu'à la réhabilitation du capitaine Dreyfus, aujourd'hui lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur. Rappelons que de menues erreurs, relevées dans la première édition, ont été rectifiées ; plusieurs chapitres ont été réécrits en entier ; la bibliographie et la chronologie ont été mises à jour ; un index des noms de personnes facilite les recherches.

Tous ceux qu'a passionnés, jadis, l'« Affaire » ; tous ceux qui, venus plus tard, en ignorent les dramatiques incidents, parcourront avec le plus vif intérêt ce véritable livre d'histoire, d'une lecture attachante, clair, précis et complet.

### En l'honneur de F. de Pressensé

La Municipalité socialiste de Lille vient de donner à une rue nouvelle du quartier de Fives-Saint-Maurice le nom de Francis de Pressensé. Tous les ligueurs se réjouiront avec nous de cet hommage public rendu à la mémoire de l'un de nos premiers présidents.

Rappelons que d'autres municipalités avaient déjà pris une décision analogue.

En 1920, notamment, le premier geste du Conseil municipal de Bohain (Aisne), dont tous les membres s'honorent d'appartenir à la Ligue, fut de donner le nom de Francis de Pressensé à l'une des principales rues de la ville.

Nous sommes heureux de féliciter le Conseil municipal de Lille de l'hommage spontané qu'il a rendu à notre ancien président.

## Renouvellement du Comité Central

Les membres du Comité Central soumis au renouvellement en 1924 sont :

MM. :

Léon BAYLET, professeur au lycée de Marseille ;  
C. BOUGLÉ, professeur à la Sorbonne ;  
Georges BOURDON, homme de lettres ;  
Charles GIDE, professeur au Collège de France ;  
J. HADAMARD, professeur au Collège de France ;  
A.-Ferdinand HÉROLD, homme de lettres ;  
L. MARTINET, ancien secrétaire de la Chambre Syndicale des Employés de la région parisienne ;  
Pierre RENAUDEL, député ;  
SEIGNOBOS, professeur à la Sorbonne ;  
Fernand CORCOS, avocat à la Cour d'appel de Paris ;  
André GOUGUENHEIM, avocat à la Cour d'appel de Paris ;  
Maurice VIOLETTE, député ;  
Roger PICARD, agrégé des Facultés de Droit.

De plus, il y a lieu de pourvoir au siège laissé vacant par le décès de notre regretté collègue M. d'Estournelles de Constant.

Le nombre des membres du Comité Central à élire en 1924 est donc de quatorze.

Diverses Sections et Fédérations ont fait parvenir à l'Administration centrale un certain nombre de candidatures. Les noms qui suivent ont réuni les mille voix exigées par les statuts :

MM.

Oscar BLOCH, avocat à la Cour d'Appel de Paris, Section Monnaie-Opéon ;  
CRABOL, directeur du Cabinet du Président de la République, Section de Paris XIV<sup>e</sup> ;  
DELMARLE, dessinateur, secrétaire de la Fédération du Nord ;  
ESMONIN, professeur à l'Université de Grenoble, président de la Fédération de l'Isère ;  
FAUCHER, professeur à l'École Normale de Valence, président de la Fédération de la Drôme ;  
LAINÉ, député, président de la Fédération de la Sarthe ;  
ESINGER, adjoint au maire de Strasbourg, section de Strasbourg ;  
PERDON, mécanicien, Section de Paris-XV<sup>e</sup> ;  
Docteur POITEVIN, ancien président de la Fédération de la Charente-Inférieure.

MM. Crabol et Poitevin ont été très touchés de la confiance et de la sympathie que leur marquent les Sections et Fédérations qui ont proposé leur candidature, mais ils nous ont priés, pour des raisons personnelles, de ne pas la retenir cette année.

D'autre part, le Comité Central, conformément à l'article VI des statuts, qui lui en donne la faculté, a décidé de représenter les membres sortants dont la liste est donnée plus haut. Et pour le siège vacant de M. d'Estournelles de Constant, il présente :

M. Léon BLUM, député de la Seine, de la Section de Paris XIV<sup>e</sup>.

Les présidents de nos Sections viennent de recevoir une circulaire dans laquelle les candidats présentés, soit par les Sections, soit par le Comité Central, ont été inscrits par ordre alphabétique, sur une liste unique, comme le prescrivent les statuts.

Nous y avons joint un bulletin de vote qui devra être retourné au siège central avant le 12 décembre.

**LISEZ**

## LA LIGUE AU MAROC

Numéro spécial : 1 fr.

## UN COMMUNIQUÉ

### Pour la publication des archives diplomatiques

Dès 1920, la Ligue des Droits de l'Homme avait demandé au Gouvernement de publier les archives diplomatiques se rapportant aux origines de la guerre.

M. Poincaré a répondu, depuis lors, que cette publication lui paraissait prématurée.

La Ligue insiste aujourd'hui auprès de M. Herriot :

Nous osons penser sans l'ombre d'une réserve que, bien loin d'être prématurée, une telle publication est, d'ores et déjà, tardive aux yeux de ceux qui désirent passionnément travailler à l'avènement de la paix entre les peuples : c'est à toute la vérité diplomatique qu'ils ont droit et c'est toute cette vérité qu'il faut leur donner si l'on veut établir entre eux la confiance indispensable au désarmement des esprits. Ils se sentent environnés de mensonges : inondés de lumière, dussent en souffrir, dans leur orgueil ou dans leur gloire, quelques-uns de nos personnages consulaires...

Au ministre de la paix, à celui qui doit mériter ce surnom magnifique, l'honneur et le courage de briser dans le « secret diplomatique » l'arme la plus meurtrière des guerres.

(23 septembre 1924.)

## FRANCE ET ALLEMAGNE

### Une tournée de Conférences

Les Ligues allemande et française ont décidé d'entreprendre dans leurs pays respectifs, avec le concours d'orateurs des deux nations, une campagne de propagande.

Nous prions nos Sections de France de bien vouloir nous faire savoir dans le plus bref délai si elles consentent à organiser, au cours de l'automne, à partir de la mi-octobre, des conférences avec nos collègues allemands, MM. von Gerlach, Kessler, Gumbel et Kuczynski, qui tous les quatre parlent parfaitement le français.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler à nos lecteurs qui sont les orateurs que nous envoie la Ligue allemande :

M. von Gerlach, président de la Ligue allemande, directeur du *Welt am Montag*, qui, depuis l'origine de la guerre, lutte en Allemagne en faveur des idées démocratiques.

Le comte Kessler, ancien ambassadeur d'Allemagne en Pologne, républicain convaincu et qui, depuis la fin de la guerre, s'efforce de faciliter le rapprochement des peuples et la réalisation de la Paix.

Le Dr Kuczynski, un des économistes les plus en vue de la jeune Allemagne.

Le Dr Gumbel, un savant professeur à l'Université de Heidelberg, qui a jeté les premières bases des relations entre la Ligue française et le *Bund Neues Vaterland*, devenu la Ligue allemande. Le Dr Gumbel, comme d'ailleurs M. von Gerlach, est actuellement l'objet de poursuites de la part du Gouvernement allemand, pour avoir publié un livre qui fait sensation dans les milieux démocratiques sur les menées des sociétés secrètes en Allemagne.

Aussitôt que nous aurons reçu les réponses de nos Sections, nous prendrons nos dispositions en vue d'arrêter la tournée des orateurs allemands.

**Accroître le nombre de nos abonnés, c'est augmenter la diffusion et la puissance des idées démocratiques.**

# ANNUAIRE OFFICIEL

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### (1924)

#### LISTE DES FÉDÉRATIONS

ABRÉVIATIONS. — (P.) : Président; (P.-H.) : Président d'honneur; (V.-P.) : Vice-Président;  
(S.) : Secrétaire; (S.-A.) : Secrétaire-Adjoint; (S.-T.) : Secrétaire-Trésorier.

Adour : (P.) PINATEL, 83, rue d'Espagne, à Bayonne.  
Ain : (P.) GIRODET, 18, place Bernard, à Bourg.  
Aisne : (P.) DOUCEDAME, conseiller général, à Vailly.  
Alger : (P.) MOATTI, avocat, 1, rue de Tanger, à Alger.  
Allier : (P.) BUSSET, rue des Jonchères, à Gannat.  
Ardèche : (P.) REYNIER, professeur à l'Ecole Normale de Privat.  
Aveyron : (P.) Paul BEIAMBES, professeur au Lycée, à Rodez.  
Bouches-du-Rhône : (P.) Léon BAYLET, professeur au Lycée, 1, rue Camoin-jeune, à Marseille.  
Calvados : (P.) Georges ROGER, avocat à la Cour, 55, rue Saint-Martin, à Caen.  
Charente-Inférieure : (P.) HYMOND, 6, rue Lefebvre, à Rochefort.  
Cher : (P.) MAXCEY, instituteur en retraite, 2, rue Mazagran-Puy, à Bourges.  
Constantine : (P.) Paul RAIMBAULT, professeur E. P. S., à Constantine.  
Côte-d'Or : (P.) BENELLI, avocat, 29, cours du Parc, à Dijon.  
Creuse : (P.) AUGLAIR, toute de Paris, à Guéret.  
Dordogne : (P.) Yvon DELBOS, 1, rue Hauteville, à Paris.  
Drôme : (P.) FAUCHER, 3, rue Fulton, à Valence.  
Eure : (P.) DUBREUIL, 18 bis, impasse Petit, à Evreux.  
Gard : (P.) CHARDON, 2, rue Guizot, à Nîmes.  
Gironde : (P.) L.-Victor MEUNIER, 49, rue Baysellance, à Bordeaux.  
Hérault : (P.) Eugène ROM, 9, rue d'Alsace-Lorraine, à Cette.  
Indre-et-Loire : (P.) ARON, maire du Boulay.  
Isère : (P.) ESMONN, villa des Fauvettes, à La Tronche.  
Landes : (P.) Emile LABEYRIE, à Aire-sur-l'Adour.  
Loire : (P.) DURAFOUR, 19, rue d'Annonay, à Saint-Etienne.  
Loire-Inférieure : (P.) GUILHARD, 70, rue de Saint-André, à Nantes.  
Loiret : (P.) GUEUTAL, 110 faubourg Saint-Jean, à Orléans.  
Lot-et-Garonne : (S.) M. ALBERT, 7, rue Montesquieu, à Agen.  
Maine-et-Loire : (P.) PARE, rue du Cornet, à Angers.  
Manche : (P.) FREMIOT, 14, avenue de la République, à Coutances.

Marne : (P.) MARTIN-FLOT, 7, avenue de la Gare, à Avize.  
Marne (Haute-) : (P.) MANN, professeur au Lycée, à Chaumont.  
Mayenne : (P.) LELEVRE, 21, rue du Vieux-Saint-Louis, à Laval.  
Morbihan : (P.) Jean LETTRY, 16, cours de la Bôve, à Lorient.  
Nièvre : (P.) LEDRAPPIER, 50, rue de Paris, à Nevers.  
Nord : (P.) COLLIER, 60, rue de la Chaude-Rivière, à Lille.  
Oise : (P.) Jean AUDEBEZ, instituteur, à Uilly-Saint-Georges.  
Pas-de-Calais : (P.) Aimé WISCART, boulevard de Strasbourg à Saint-Omer.  
Rhin (Haut-) : (P.) Dr KAYSER, avenue de la République, à Colmar.  
Saône-et-Loire : (P.) PEGUET, instituteur, avenue Jean-Jaurès, à Montceau-les-Mines.  
Saône (Haute-) : (P.) Jean LAGELÉE, maire de Ronchamp.  
Sarthe : (P.) LAINE, 95, rue Prémartine, Le Mans.  
Savoie : (P.) VERDEAUX, 5, place du Palais-de-Justice, à Chambéry.  
Savoie (Haute-) : (P.) Raymond EVROT, rue Pertuiset, à Bonneville.  
Seine (P.) CAILLAUD, 67, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne.  
Seine-et-Oise : (P.) Julien GUADET, 2, Pavé-des-Gardes, à Chaville.  
Seine-Inférieure : (P.) Louis LUCAS, 6, rue Tirard, à Sotteville-les-Rouen.  
Sèvres (Deux-) : (P.) HÉRY, maire de Bressuire.  
Tarn : (P.) BOUSQUET, allées du Ludé, à Albi.  
Var : (P.) CLAUDE, maire de Foulon, boulevard Grignan, au Mourillon-Toulon.  
Vaucluse : (P.) VALABREGUE, 16, rue Arnaud-de-Fabre, à Avignon.  
Vendée : (P.) BOISDÉ, 3 bis, rue d'Alsace, à La Roche-sur-Yon.  
Vienne : (S.) GILBERT, impasse de la Visitation, à Poitiers.  
Vosges : (S.) CHEVAL, receveur des contributions, à Bains-les-Bains.  
Yonne : (P.) HAMELIN, conseiller général, à Joigny.

#### LISTE DES SECTIONS

##### Ain

Ambérie-en-Bugey : (P.) Alexandre BRODAZ.  
Aranc : (P.) Julien SAVEY, marchand de bestiaux.  
Bélignat : (P.) Joseph GOURMAND, propriétaire.  
Bellegarde : (P.) Louis CLEMENT, à Musineux, par Bellegarde.  
Belley : (P.) Arthur MARET, instituteur honoraire à Virignin.  
Bourg : (P.) Justin GIRODET, 18, place Bernard.

Châtillon-sur-Chalaronne : (P.) DUBOIS, professeur E.P.S.  
Collonges : (P.) Charles LEVRIER, instituteur en retraite, à Greny, par Péronu.  
Culoz : (P.) MONTILLET, instituteur.  
Divonne : (P.) Paul MUSY, hôtelier.  
Hauteville : (P.) GUILLERMET, conseiller général, à Cormoranche.  
Lagnieu : (P.) Francisque SERDAN, quincallier.  
Meximieux : (P.) François COMTE, marchand de grains.

Mézeriat : (P.) BLANCHET, instituteur en retraite.  
 Miribel : (P.) Joseph BRESSOUD.  
 Montluel : (P.) MONNIER, maire à Dagneux.  
 Montrevel : (P.) MARTELIN, vétérinaire.  
 Nantua : (P.) C. ROZIER, industriel, maire.  
 Nyonnax : (S.) Charles MEUNIER.  
 Pont-d'Ain : (P.) Joseph ROLLET, sabotier.  
 Pont-de-Veyle : (P.) Henri RIBAUD, à Saint-Jean-de-Veyle.  
 Priay-Villette : (P.) Laurent FERRAND, notaire, à Priay.  
 Saint-Rambert-en-Bugey : (P.) Antoine DUTTO, monteur.  
 Seyssel (Deux-) : (P.) TRUFFET, à Seyssel.  
 Tenay : (P.) A. DOREIL, camionneur rue de la Gare.  
 Thoisy : (P.) PIRON, maire de Saint-Didier.  
 Trévoux : (P.) L. FOURNET, industriel, à Jassans-Blassier.  
 Villars-les-Dombes : (P.) BUTILLON.  
 Virieu-le-Grand : (P.) C. LEMAISON, boulanger.  
 Vonnas : (P.) BERNARD, instituteur retraité.

#### Aisne

Anisy-le-Château : (P.) Charles LEMAIRE, huissier.  
 Aubenton : (P.) DIZY, maire.  
 Beaurevoir : (P.) Paul LANGLET.  
 Bohain : (V.-P.) SAVARY, Grande place.  
 Braine : (P.) ROBINEAU, conseiller d'arrondissement.  
 Charly : (P.) BILLART, maire de Romeny.  
 Château-Thierry : (P.) PERRINOT, 95, rue Saint-Martin.  
 Chaumy : (P.) BUGINCOURT, directeur de l'Aisne, rue de la Halle.  
 Condé-en-Brie (P.) : MÉRA, instituteur, à Jaulgonne.  
 Crécy-sur-Cerise : (P.) DEVINCOURT.  
 Essigny-le-Petit : (P.) Louis ROLLET, industriel.  
 Fère-en-Tardenois (La) : (P.) JOXE, docteur en médecine.  
 Fère-Tergnier (La) : (P.) DELVALLEE, huissier, à La Fère.  
 Guise : (P.) ANCELIN, à Vadencourt.  
 Hirson : (S.-T.) BOULANGER, rue Camille-Desmoulins.  
 Jussy : (P.) Auguste CARPENTIER, maire.  
 Laon : (P.) MORER, ingénieur, adjoint au maire.  
 Naroxy : (P.) RICHEL, adjoint au maire.  
 Neuhâtel : (P.) Ernest CHOLET, à La Malmaison, par Amifontaine.  
 Neully-Saint-Front : (P.) CHREUX, vérificateur des C. I.  
 Plombin : (P.) Arnold PETIT, docteur en médecine.  
 Saint-Michel : (P.) Albert ALBERT, maire.  
 Saint-Quentin : (P.) DUTILLEUL, 18, rue des Glatiniers.  
 Sabloncourt : (P.) DELAMEZIERE-BEAUFILS, rue de la Vallée.  
 Sissonne : (P.) BOUCHER, constructeur, à Saint-Erme-outre.  
 Soissons : (P.) MUZART, géomètre.  
 Vailly : (P.) BEZANCON, maire de Soupir.  
 Vermand : (P.) GRY, maire à Vaux, par Etreillers.  
 Vervins : (P.) CECALDI, conseiller général.  
 Vic-sur-Aisne : (P.) BEAUDEQUIN, maire de Montigny-Len-grain.  
 Villers-Cotterets : (P.) Eugène BROULLIOT, 1, rue Demou-tier.

#### Alger

Alger : (P.) BAYONNE, 14, rue de la Liberté.  
 Aumale : (P.) TOULON, coiffeur.  
 Benni-Yenni : (P.) Amhis MOHAMMED, instituteur.  
 Blida : (P.) TEXIER, avocat, 1, rue Carnot.  
 Ghardaïa : (P.) Albert LAPOIRIE, directeur d'école.  
 Laghouat : (P.) Jean DANFLOU, maître-forgeron.  
 Maison-Carrée : (P.) Lucien DAYAN, pharmacien.  
 Médéa : (P.) DEPOMBS, instituteur à l'École indigène.  
 Miliana : (P.) César BEN DANOU, vétérinaire.  
 Orléansville : (P.) Auguste CASSAGNE, vétérinaire.  
 Teniet-El-Haad : (P.) Antoine-Louis DOLLINGER.

#### Allier

Commentry : (P.) D<sup>r</sup> GBERT.  
 Gannat : (P.) BARTHÈS, receveur des postes, à Chatel-Guyon.  
 La Palisse : (P.) COCHE, maire.  
 Montluçon : (P.) MENUT, avocat, rue Lakanal.  
 Moulins : (P.) PUECHMALLE, 33, rue Decize.  
 Saint-Bonnet-Tronçais : (P.) Lucien DEJEAN, entrepreneur de transports à Braize, par Ainay-le-Château.  
 Saint-Pourçain-sur-Sioule : (P.) JOUVENÇON, professeur, rue de Reims.  
 Tronget : (P.) Jules LOISEAU.  
 Varennes-sur-Allier : (P.) VILLETTE, receveur buraliste, rue du Champ-de-Foire.  
 Vichy : (P.) PATRICE, pharmacien.

#### Alpes (Basses-)

Annot : (P.) Julien AGNELY, docteur en médecine.  
 Barrême : (P.) Casimir CRUVELLIER, adjoint au maire.  
 Digne : (P.) Emile BLANC, contrôleur des Douanes, aux Sièges.

Puimoisson : (P.) Adrien BRUNET, négociant.  
 Seyne-les-Alpes : (P.) Désiré MOULIN, rentier.  
 Sisteron : (P.) Augustin CATTA, professeur.

#### Alpes (Hautes-)

Argentière (L.) : (P.) Charles TRANCHAT, chef de service.  
 Gap : (P.) Charles BERTHET, 7, rue de Bonne.  
 Grave (La) : (P.) BONNABEL, hôtel du Lautaret.  
 Crônières : (P.) Pierre MUNET, juge de paix.  
 Queyras (Le) : (P.) S. IMBARD, inspecteur des Eaux et Forêts, à Aiguilles.  
 Saint-Firmin : (P.) FAURY, greffier de paix.  
 Veynes : (P.) Léon CORNAND, maire et conseiller général.

#### Alpes-Maritimes.

Cannes : (P.) ANTONI, place Gambetta.  
 Grasse : (P.) Marius CRESP, agence du *Petit Niçois*.  
 Lantosque : (P.) GASTAUD, agriculteur, à Saint-Colomban.  
 Menton : (P.) GAZIELLO, maire de Castellar.  
 Nice : (P.) MILHAUD, avocat, 40, rue Gieffredo.  
 Saint-Martin-Vésubie : (P.) François SOLMEIS.  
 Trinité-Victor : (P.) MARS, industriel.  
 Vence : (P.) BARESTE, commerçant.

#### Ardeche.

Albon : (P.) Elie BERTHAUD, facteur receveur.  
 Alboussière : (P.) DEOURS, instituteur en retraite.  
 Annonay : (P.) BOURETTE, professeur, Ecole Malleval.  
 Aubenas : (P.) TERRADE, professeur E. P. S.  
 Boffres : (P.) Germain GARDE, maire.  
 Bourg-Saint-Andéol : (P.) Léon NOGER, retraité, Champ-de-Mars.  
 Cheylard (Le) : (P.) Marie-Auguste DUCASSE, négociant.  
 Dunière : (P.) F. VINSON, propriétaire.  
 Joyeuse : (P.) Gustave JALLES, pharmacien.  
 Lamastre : (P.) Eugène ALBARIC, directeur du Cours Complémentaire.  
 Mayres : (P.) DAYGUES, instituteur.  
 Ollières (Les) : (P.) Auguste BERAUD, propriétaire.  
 Privas : (P.) Elie REYNER, professeur à l'École Normale.  
 Saint-Agrève : (P.) Philémon FAYAT, à Lichessol.  
 Teil (Le) : (P.) Auguste RIGALIT, 18, rue de la République.  
 Toulard : (P.) FERRIER, notaire.  
 Tournon : (V.-P.) M. MOUMER, conseiller d'arrondissement, à Tain (Drôme).  
 Vallon : (P.) Franck CHANTE, industriel.  
 Vernoux : (P.) Léon DUPAT, pharmacien.  
 Vouille-sur-Rhône (La) : (P.) Paul VIMARD, voyageur de commerce.

#### Ardennes

Attigny : (P.) COUTIER, négociant, maire.  
 Buzancy : (P.) Georges BOZARD, maire.  
 Carignan : (P.) Louis FEDERSPIEL, tanneur.  
 Charleville : (P.) Bozzi, 11, avenue J.-Gailly.  
 Château-Portien : (P.) Leboux, conseiller général.  
 Flize : (P.) LEGOUGE, cultivateur à Sapogne-Feuchères.  
 Fumay : (P.) BAUDIN-PETIT, maire.  
 Givet : (P.) CAVALIER, maire, 50, rue du Luxembourg.  
 Mézières : (P.) HECHEMANN, rue de l'Eglise.  
 Monthermé : (P.) BOSQUET, maire de Château-Regnaull.  
 Raucourt : (P.) VARLET, maire, conseiller général à Remilly.  
 Renwez : (P.) D<sup>r</sup> ETIENNE.  
 Relhel : (P.) Lucien SCOTTE, 7, rue Thiers.  
 Rocroi : (P.) Henri RIEUX, propriétaire à Rimogne.  
 Rumigny : (P.) PHILIPPOT, instituteur en retraite, à Acouste.  
 Sedan : (P.) DABOY, 6, rue de la Poste.  
 Signy-l'Abbaye : (P.) VALTIER, maire.  
 Signy-le-Petit : (P.) BRUCNON, conseiller d'arrondissement, à La Neuville.  
 Vouziers : (P.) GUELILOT, avocat.

#### Ariège

Ax-les-Thermes : (P.) Jean PERRY, retraité.  
 Foix : (P.) DUMARIC, inspecteur d'assurances, villa Lakanal.  
 Saverdun : (P.) BOMBAIL, receveur buraliste, à Montaut.

#### Aube.

Arcis-sur-Aube : (P.) DROUOT, libraire, 9, place d'Armes.  
 Bar-sur-Aube : (P.) RENAULT, vétérinaire, rue Armand.  
 Bar-sur-Seine : (P.) LALLEMANT, industriel, rue Thiers.  
 Brienne-le-Château : (P.) BENEDIC, docteur-médecin.  
 Chaource : (P.) REGNIER, propriétaire.  
 Chavanges : (P.) GALLOT, conseiller général à Montmorency.  
 Clairvaux : (P.) BOULOS, employé, à Longchamp-s.-Aujon.  
 Romilly-sur-Seine : (P.) Auguste HOMON, 8, rue de la Poule-d'Or.  
 Troyes : (P.) ROCHE, professeur, 1, boulevard Danton.

**Aude.**

Bize : (P.) FRANC, maire.  
 Capendu : (P.) Joseph LABORDE, distillateur.  
 Carcassonne : (P.) Georges BRUGUIER, 62, rue Trivalle.  
 Castel : (P.) Laurent ARTHEZ, propriétaire.  
 Castelnaudary : (P.) Docteur MAURETTE.  
 Coursan : (P.) Paul YDRAC, route de Salles.  
 Lézignan : (P.) MONTAGNE, place du Marché.  
 Limoux : (P.) BOUSGARBIÉS, 4, rue du Pont-Neuf.  
 Marsaillette : (P.) GUILHALMENC, propriétaire.  
 Montlaur : (P.) VACQUIER, propriétaire.  
 Moux : (P.) Ernest FABRE, maire.  
 Narbonne : (P.) MONTEL, 30, boulevard Gambetta.  
 Peyriac-sur-Mer : (S.-T.) BARRIER, instituteur.

**Aveyron.**

Capdenac : (P.) BONNET, maire, 1, rue de la République.  
 Camarès : (P.) COUTANT, percepteur.  
 Cornus : (P.) SALVAN, président de Chambre, Cour d'appel de Montpellier.  
 Cransac : (P.) HUGONNENC, publiciste.  
 Decazeville : (P.) LACASSAGNE, rue Camille-Douls.  
 Millau : (P.) LUNET, professeur, avenue de la Gare.  
 Montbazens : (P.) ESCOFFÉ, adjoint au maire.  
 Najac : (P.) Elis SPOONS, charbon au faubourg.  
 Rieupeyroux : (P.) Adrien CAVAGNAC, bijoutier.  
 Rignac : (P.) Antonin ROUALDES, hôtel.  
 Rodez : (P.) BRUMBS, professeur au lycée.  
 Saint-Affrique : (P.) Dr JACOB.  
 Séverac-le-Château : (P.) ABRIC, chef de train.  
 Tournemire : (P.) Emile CHRISTOL, brigadier à la Compagnie du Midi.  
 Villefranche : (P.) POUX, chef de bureau à la sous-préfecture.

**Belfort (Territoire de)**

Beaucour : (P.) PIERCON, prof. E. P. S.  
 Belfort : (P.) Dr Lévy, 23, faubourg des Ancêtres.  
 Delle : (P.) Arsène ZELLER, directeur d'école.  
 Rougemont-le-Château : (P.) Eugène VILLEMANN, négociant.

**Bouches-du-Rhône.**

Aix-en-Provence : (P.) PELLEGRIN, 9, rue Manuel.  
 Arles : (P.) Léon ESMOL, 38, boulevard Sadi-Carnot.  
 Aubagne : (P.) Louis SENEZ, juge au tribunal de commerce de Marseille.  
 Châteauneuf-les-Martigues : (P.) Victorin JOURDAN.  
 Châteaurenard : (P.) Baptistin PUECH, avenue du Président-Wilson.  
 Ciotat (La) : (P.) HILARION, second.  
 Grans : (P.) Jules DAUFHIN, imprimeur.  
 Istres : (P.) Auguste PHALIPPON.  
 Marignane : (P.) Louis DORE, radiotélégraphiste.  
 Marseille : (P.) E. AGRANIER, 5, rue des Pâtisseries.  
 Miramas : (P.) Raoul CAHIANE, secrétaire de mairie.  
 Mouries : (P.) Albert REVEL.  
 Porc-de-Bouc : (P.) Henri ANDREI, retraité, rue Gambetta.  
 Saint-Rémy : (P.) D. MILHAUD, négociant.  
 Salon : (P.) A. CAVAUDAN, 29, cours Gimon.  
 Tarascon : (P.) GAZE, chirurgien-dentiste.

**Calvados.**

Bayeux : (P.) GODAL, 27, rue Larcher.  
 Caen : (P.) Georges ROGER, 55, rue Saint-Martin.  
 Falaise : (P.) GAMBIER, place Saint-Gervais.  
 Jort : (P.) René LUCE, inspecteur d'assurances, « Les Til-  
 leuls », à Sassy.  
 Lisieux : (P.) DEGRENNE, 5, boulevard Carnot.  
 Vire : (P.) Pierre BIOLAY, négociant en vins.

**Cantal.**

Aurillac : (P.) COÛRCHINOUX, 5, rue de la Gare.  
 Massiac : (P.) Jean DELBIEUX, chef de gendarmerie en retraite.  
 Mauriac : (P.) Emile LESCURÉ, notaire.  
 Murat : (P.) DURAND-PESCHAUX, maire de la Chapelle-Allagnon.  
 Saint-Flour : (P.) GAILLARD, Ponts et Chaussées.  
 Saïgues : (P.) Dr BASSET, conseiller général à Ydes.  
 Vic-sur-Cère : (P.) Victor DEGOU, huissier.

**Charente.**

Angoulême : (S.) GIRAUD, géomètre, 3, rue Ludovic-Trarieux.  
 Barbezieux : (P.) DUPROIX, pasteur, avenue de la Gare.  
 Cellefrouin : (P.) François GRAVELAT, propriétaire, maire.  
 Châteauneuf : (P.) DESCOFFRE, docteur en pharmacie.  
 Cognac : (P.) CELLIER, avocat, rue du Pérat.  
 Jarnac : (P.) André ROVER.

Mansle : (P.) Gabriel ROCHER.  
 Marcillac-Lauville : (P.) Abel CALLAUD.  
 Montignac : (P.) René GOUNN, agriculteur.  
 Montmoreau : (P.) PIRASSAUD, instituteur à Saint-Amand.  
 Nersac : (P.) René THIBAUD, mécanicien.  
 Rochefoucauld (La) : (P.) Jean SENELLE, négociant.  
 Rouillac : (P.) Paul LAPLAIGNE, maire, propriétaire à Vaux-Ecuillac.  
 Ruelle : (S.) F. GOUMAIN, rue du Gaz.  
 Saint-Front : (P.) Augustin GAUTHIER.  
 Tâche (La) : (P.) GOUNN.  
 Villefagnan : (P.) FEUILLETTE, docteur.

**Charente-Inférieure.**

Andilly-les-Marais : (P.) Alexandre COULLAUD, maire.  
 Ars-en-Ré : (P.) LUCAS, conseiller d'arrondissement.  
 Aulnay : (P.) BLONDEAU, conseiller municipal.  
 Aumagne : (P.) Marcel COSMO, cultivateur.  
 Ballon : (P.) Valentin FORT, maire.  
 Bourcetranc : (P.) LIÈVRE.  
 Breuillet : P. Gaston FORGET, maire.  
 Burie : (P.) Georges BELLUTEAU, maire.  
 Cercoux : (P.) Kléber HERAUD, instituteur.  
 Chambon : (P.) Joseph BROCHET, sabotier.  
 Charron : (P.) CHAIGNEAU.  
 Château-Oleron : (P.) A. NAUDON, directeur d'école.  
 Chateilaillon : (P.) Alexis NICOLAS, adjoint au maire, rue de Parthenay.  
 Clion-sur-Seugne : (P.) Emond LHOUMEUR, maire à Antignac, par Marignac.  
 Couarde-sur-Mer (La) (P.) : Honoré BRULON fils.  
 Eguille (L) : (P.) André GEORGET, ostréiculteur.  
 Essards (Les) : (P.) Anatole GOUNEAU, marchand de bestiaux.  
 Forges : (P.) Alcide BURCAUD, instituteur en retraite.  
 Geay : (P.) Edgar DORINET, cultivateur.  
 Jonzac : (P.) DEVAUD, industriel.  
 Marans : (P.) Jean PIVETEAU, conseiller général.  
 Marennnes : (P.) HAY, professeur à l'École professionnelle.  
 Matha : (P.) Fernand GIRAUD, docteur en médecine.  
 Migron : (P.) Casimir PEHAT.  
 Mirambeau : (P.) Gaston CHAINIER, propriétaire à Saint-Dizant-du-Bois.  
 Montendre : (P.) Maximien FABEN, marchand de bestiaux.  
 Mornac-sur-Seudre : (P.) Charles JAGUET, ostréiculteur.  
 Morlagne : (P.) Jacques MAURIN, pasteur.  
 Néré : (P.) Charles FRAGNAUD, docteur en médecine.  
 Neuviq : (P.) Alfred CHAGNEAU, propriétaire.  
 Pisany : (P.) Maxime LEBLANC, instituteur.  
 Pons : (P.) MARRASSE, rue Saint-Vivien.  
 Pont-l'Abbé-d'Arnoult : (P.) Adolphe CARON, retraité militaire.  
 Rochefort : (P.) Pierre FLOTTES, professeur au lycée.  
 Rochelle (La) : (P.) Charles DECLIC, 3, rue du Chef-de-Ville.  
 Royan : (P.) Charles Devois, professeur à l'Institut collégial.  
 Saint-Agnant-les-Marais : (P.) Germain BONNET, propriétaire.  
 St-Clément-les-Balcènes : (P.) Auguste GIRAUDAU, maire.  
 Saint-Hilaire-de-Villefranche : (P.) Fernand BOUET, propriétaire à Moulin-Brun.  
 Saint-Jean-d'Angély : (P.) Paul DAUBIGNÉ, avocat, maire.  
 Sainte-Marie-de-Ré : (P.) Aimé PELLETER.  
 Saint-Martin-de-Ré : (P.) Aimé COGNACO, directeur de compagnie de navigation.  
 Saint-Porchaire : (P.) Pierre DENIS.  
 Saint-Sauvant : (P.) Gustave BARRAUD.  
 Saint-Savinien : (P.) FORT, facteur enregistreur à l'Etat.  
 Saintes : (P.) RAUSSAC, 22, rue Saint-Eutrope.  
 Sauvion : (P.) TALLON, rue Bernard-Palissy.  
 Soubise : (P.) Dr W. EMON, maire et conseiller général.  
 Souhe : (P.) Henri TENOT, conseiller général.  
 Surgères : (P.) FILIPPI, docteur.  
 Tremblade (La) : (P.) H. DESPLANDS, 62, rue des Bains.

**Cher.**

Bourges : (P.) ANGEL, 2, avenue des Prés-le-Roi.  
 Culan : (P.) DENIZOT, La Garde-de-Dieu.  
 Saint-Amand : (P.) JAMET, entrepreneur, 11, place Mont-Rond.  
 Vierzon : (P.) A. COTHLON, route de Paris.

**Constantine.**

Batna : (P.) D. A. CIANFARINI, directeur d'école.  
 Biskra : (P.) RAYNAUD, bijoutier.  
 Bône : (P.) André SENS OLIVE, avocat.  
 Bordj-Bou-Argeridj : (P.) CERF, directeur de la Justice de paix.  
 Bougie : (P.) Aimé MARSAULT, receveur des P. T. T., en retraite.

Calle (La) : (P.) BARRIS DU PENHER, maire.  
 Constantine : (P.) PAUL RAMBAULT, professeur à l'E. P. S.  
 Guelma : (P.) GERMAIN-AUGUSTE BACHOTET, rue Négrier.  
 Lambèse : (P.) VICTOR GAUTHIER, négociant.  
 Philippeville : (P.) EMILE LEDERMAN, 1, rue d'Austerlitz.  
 Souk-Ahras : (P.) FRANÇOIS HORTE, entrepreneur.

**Corrèze.**

Beaulieu : (P.) LÉOPOLD MARCOU, industriel.  
 Bort : (P.) MARTIN, conseiller général.  
 Brive : (P.) P. ROYER, 17, boulevard Brune.  
 Tulle : (P.) MERCADEUR, 41, rue Nationale.  
 Ussel : (P.) ESCURE, commissaire du contrôle des chemins de fer.

**Corse.**

Ajaccio : (P.) PIÉTRI, chef de division à la Préfecture.  
 Bastia : (P.) MORETTI, 10, boulevard Saint-Angelo.  
 Corte : (P.) FRANÇOIS VELLUTINI.  
 Guagno : (P.) PASCAL PAOLI, conseiller municipal.  
 Sartène : (P.) PIERRE-FRANÇOIS CANONI, instituteur.

**Côte-d'Or.**

Auxonne : (P.) FRANÇOIS POILEVEY, maire de Billy.  
 Châtillon-sur-Seine : (P.) MONY, adjoint au maire.  
 Dijon : (P.) ROBERT BENELLI, 29, cours du Parc.  
 Is-sur-Tille : (P.) SCHAUB, cafetier à Marcilly.  
 Nuits-Saint-Georges : (P.) VEDRENNE, liquoriste.  
 Saint-Jean-de-Loisne : (P.) JULES ASTIER, propriétaire.

**Côtes-du-Nord.**

Callac : (P.) CONAN, négociant.  
 Dinan : (P.) ROUXEL, 35, rue des Rouairies.  
 Saint-Brieuc : (P.) MAUMONT, 17, rue Abbé-Josselin.

**Creuse**

Ajain : (P.) JEAN PHILIPPON, maire.  
 Aubusson : (P.) LATRIGE, avocat, maire.  
 Bellegarde-en-Marche : (P.) REBIÈRE, adjoint au maire.  
 Chenérailles : (P.) H. PICAUD, conseiller municipal à la Villette.  
 Crocq : (P.) SOUCHARD.  
 Evaux : (P.) JEANTON, coiffeur.  
 Guéret : (P.) AUCLAIR, employé des postes.  
 Ladapeyre : (P.) GRUNET, maire.  
 Saint-Sulpice : (S.) VERGAUD, facteur-receveur.  
 Sardent : (P.) VINCENT, docteur-médecin.

**Dordogne.**

Bergerac : (P.) AUBERT TEYSSANDIER, liquoriste.  
 Excideuil : (P.) ALBERT ROCHE, professeur d'agriculture.  
 Eymet : (P.) ALEXIS ALESSANDRI.  
 Hautefort : RABOISSON, directeur d'école.  
 Monpont-sur-l'Isle : (P.) HENRI MEZIE, conseiller d'arrondissement.  
 Périgueux : (P.) CUZE, rue St-Pierre-ès-Liens prolongée.  
 Ribérac : (P.) EDOUARD DEBOIS, maire à Bourg-du-Bost.  
 Saint-Jean-de-Cole : (P.) LAURENT LASCAUS, industriel.  
 Sarlat : (P.) docteur DELMAS.  
 Sigoulès : (P.) HUBERT JULIN, pharmacien.  
 Villefranche-de-Longchapt : (P.) CONQUET, maire.

**Doubs.**

Audincourt : ROUDET, rue de la Gare.  
 Besançon : (P.) ANTRADE, 3, villa Bisontine.  
 Feschés-le-Châtel : (P.) BELEY, conseiller d'arrondissement à Etupes.  
 Monthéliard : (P.) BAINIER, avocat, rue des Fébères.  
 Pontarlier : (P.) LEFÈVE, maire.

**Drôme.**

Beaurières : (P.) PAUL BARNAUD, cultivateur.  
 Châteauneuf-de-Galaure : (P.) PAUL PONSOMMET, maire.  
 Châtillon-en-Diois : (P.) Ed. MOYNOU, commerçant.  
 Crest : (P.) VALLOU, professeur, rue Roch-Grivel.  
 Die : (P.) BRUNET, rue de l'Armellerie.  
 Grand-Serre : (P.) Eugène PERIGNON, greffier de la Justice de paix.  
 Loriol : (P.) ARTAUD, directeur d'école.  
 Luc-en-Diois : (P.) Théodore PONS, instituteur.  
 Manthes : (P.) Auguste SEVVE, cultivateur.  
 Mirabel-aux-Baronnies : (P.) PERRIER, instituteur en retraite à Piégon.  
 Montélimar : (P.) commandant LACHAT, Les Blâches.  
 Nyons : (P.) Dr. Jules BERNARD.  
 Pierrelatte : (P.) Charles JAUMES, docteur en médecine.  
 Portes-les-Valence : (P.) Eugène COMBE, mécanicien P.-L.-M., route Nationale.

Romans-Bourg-de-Péage : (P.) Jules NADI, rue Lamartine à Romans.  
 Saint-Donat : (P.) Pierre CHULLON, rentier.  
 Saint-Jean-en-Royans : (P.) CHALON, conseiller d'arrondissement.  
 Saint-Paul-3-Châteaux : (P.) Xavier ROUSTANT, propriétaire.  
 Tain : (P.) GAZET, docteur en médecine.  
 Valdrôme : (P.) Léopold CHABAL, instituteur.  
 Valence : (P.) FAUCHER, 3, rue Fulton.

**Eure.**

Andelys (Les) : (P.) Just SIMON, vétérinaire honoraire.  
 Bernay-Serquigny : (P.) AVISSE, directeur d'usine à Bernay.  
 Breteuil : (P.) MALHERBE, autos, place du Marché.  
 Broglie : (P.) Roger HAIN, mareyeur.  
 Conches-en-Ouche : (P.) BAZIRE.  
 Croix-Saint-Leufroy (La) : (P.) LEMEILLEUR, entreprise de monuments funéraires.  
 Damville : (P.) Arthur TROUVÉ, à Coulonges.  
 Etrepagny : (P.) Elbon SOURI, propriétaire à Puchay.  
 Evreux : (P.) DURBEU, 18 bis, impasse Petit.  
 Gaillon : (P.) CARTRY, directeur des Scieries.  
 Ivry-la-Bataille : (P.) Georges LATOUCHE, industriel.  
 Louviers : (P.) Dr F. Wagner, conseiller municipal.  
 Louviers : (P.) Me ANOYAU, rue Constant-Roussel.  
 Neuve-Lyre (La) : (P.) Ismaël GRENIER, propriétaire.  
 Nonancourt : (P.) MERCIER, maire à Illiers-l'Évêque.  
 Pacy-sur-Eure : (P.) LEFFÈRE, instituteur à Ménéilles.  
 Saint-André : (P.) ROBERT, maire de Junelles.  
 Verneuil : (P.) BROUSSE, rue Notre-Dame.  
 VERNON : (P.) Joseph RENON, route de Rouen.

**Eure-et-Loir.**

Bazoche-Gouet (La) : (P.) Jules MITTON, vétérinaire.  
 Blois : (P.) PRENANT, rue des Changes.  
 Chartres : (P.) PEURET HATTON, 70, Grand-Faubourg.  
 Châteaudun : (P.) SAVINIAUX (Mme), directrice d'école, rue de l'Hospice.  
 Courville : (P.) A. CHABOCHE, marchand drapier.  
 Dreux : (P.) L. DURANTEL, 4, rue Pastre.

**Finistère.**

Audierne : (P.) LE BARS, maire.  
 Bannalec : (P.) TANGUY, notaire, maire.  
 Brest : (P.) KERIEUX, 3, rue Jean-Jaurès.  
 Concarneau : (S.) COABOU, instituteur, école du Pavillon.  
 Douarnenez : (P.) SAVINIAUX, professeur à l'E. P. S.  
 Fouesnant : (P.) Pierre LE LAY, agent-voyer.  
 Huelgoat : (P.) Auguste LANNOIS, directeur d'école.  
 Landerneau : (P.) MAREC, 5, rue des Capucines.  
 Landivisiau : (V.-P.) TRÉMEL, greffier de paix.  
 Lanneur : (P.) Jean TROADEC, expert.  
 Lesneven : (P.) Félix PAUGAM, instituteur, à Goulven.  
 Morlaix : (P.) Pierre LE Goff, professeur au Collège.  
 Quimper : (P.) MENARDEAU, 29, rue Jules-Noël.  
 Quimperlé : (P.) Jacques LE MAO, ancien négociant.  
 Rosporden : (P.) MAIGRE, à Kernevel, près Rosporden.

**Gard.**

Atmargues : (P.) Georges RIVALS, pasteur à Gallargues.  
 Aiais : (P.) Paul RICHARD, publiciste, avenue Carnot.  
 Beauvoisin : (P.) AMPHOUX, en face le lavoir.  
 Nîmes : (V.-P.) BARBER, 22, rue de l'Horloge.  
 Saint-Genès-de-Malgoirès : (P.) Ephren NICOLEAU, instituteur.  
 Uzès : (P.) Docteur GARDES, 1, rue Saint-Ambroise.  
 Vigan (Le) : (P.) Louis LEBRE, route de Ganges.

**Garonne (Haute-)**

Montrejeau : (P.) BÉGARIE, 28, rue d'Ausson.  
 Toulouse : (P.) MELLAN, 22, rue Côte-Pavée.

**Gers.**

Auch : (S.) ELDN, 9, rue d'Eligny.

**Gironde.**

Abzac : (P.) Antoine BERNETEAU, à Abzac, par Coutras.  
 Andernos : (P.) Jean ROY, officier mécanicien.  
 Arcachon : (P.) Maurice SAUBESTY, boulevard Chanzy.  
 Audenge : (P.) Ariste DAGREU, négociant.  
 Bazas : P. CAZE, vétérinaire.  
 Blaye : (P.) Frédéric DUPONT, cours de la République.  
 Bordeaux : (P.) L. VICTOR-MEUNIER, 49, rue Baysellance.  
 Branne : (P.) Maurice LARGE, conseiller général, à Guillaud.  
 Brède (La) : (P.) Ch. CANTE, maire.  
 Camblesan : (P.) JOLY, régisseur.  
 Captieux : (P.) Jean ROUMILLAC, docteur en médecine.  
 Carcans : (P.) Simon MORA, tailleur.



Castillon-sur-Dordogne : (P.) Dominique ARNAUD, propriétaire, place Thiérs.  
 Coutras : (P.) Aurélien DARBEAU, docteur, rue Victor-Hugo.  
 Créon : (P.) Jean DELLAG, à Fargues-Saint-Hilaire.  
 Eglisottes (Les) : (P.) Henri HENRIER.  
 Gensac : (P.) BAGHAN, à Pessac-sur-Dordogne.  
 Grignols : (P.) Baptiste MALCOT, propriétaire à Gajac, par Bazas.  
 Guîtres : (P.) Jean CHERBERT, à Sablons-de-Guitres.  
 Hourtin : (P.) COUTREAU, industriel.  
 Lacanau-Médoc : (P.) Jean BERGÉY, photographe à Lacanau-Ville.  
 Lalande-de-Fronsac : (P.) Pierre BOURSEAU, adjoint au maire.  
 Libourne : (P.) E. PÉREIRE, cours des Girondins.  
 Lussac-de-Libourne : (P.) Simon GALLOT, propriétaire.  
 Paulliac : (P.) L. TEYSSIER, propriétaire, 14, rue des Saux.  
 Pondaurat : (P.) Alphonse MAURHAC, conseiller général.  
 Pujols : (P.) R. CHASSONNET.  
 Saint-Christoly-de-Blaye : (P.) Arnaud TouROUX, chef cantonnier, P. V. 11, à Saint-Girons.  
 St-Denis-de-Fle : (P.) E. BERGER, ancien maire.  
 Saint-Emilion : (P.) Joseph LE GLATIN, courtier.  
 Sainte-Foy-la-Grande : (P.) Aristide SAUVIGNAC, place Paul-Bert.  
 Saint-Médard-en-Jalles : (P.) Antonin LARROQUE, directeur du Cinéma.  
 Saint-Yzan-de-Soudiac : (P.) ROUAULT, sous-chef de dépôt.  
 Taillan (Le) : (P.) Gustave DANET, propriétaire.  
 Talence : (P.) DELRIEU, villa Coralie, chemin Marie-Marthe.  
 Verdon (Le) : (P.) Louis DUPUY, menuisier.

**Hérault.**  
 Agde : (P.) Vertueux VIVARÈS, rue de la République.  
 Aniane : (P.) CRESPEY, cordonnier.  
 Bédarieux : (P.) Louis TALON, employé des P. T. T.  
 Béziers : (P.) Adrien FIET, 4, rue de l'Angel.  
 Cazouls-les-Béziers : (P.) Gaston CLAVET, boulevard Dupuy-tren.  
 Cette : (P.) E. ROM, 9, rue d'Alsace-Lorraine.  
 Clermont-l'Hérault : (P.) Jean BALESTIER.  
 Frontignan : (P.) ANTHÉRIEU, maire.  
 Ganges : (P.) Emile POUGET, directeur de l'école laïque.  
 Maraussan : (P.) Charles TEL, Contributions indirectes.  
 Méze : (P.) BASIDE D'IZARD, docteur.  
 Montpellier : (P.) ALMES, 2, rue Delpech.  
 Murviel : (P.) BONNOT, percepteur.  
 Paulhan : (P.) A. BALOUS, peintre, ch. des Dames.  
 Pézenas : (P.) A. LAGET, avenue de Béziers.  
 Saint-Chinian : (P.) Paul PAUZE, directeur d'école.  
 Saint-Thibéry : (P.) A. CHAUVIN, courtier.  
 Vias : (P.) Jean MASSOUTIER, propriétaire.

**Ille-et-Vilaine.**  
 Fougères : (P.) BOUFFORT, 16, boulevard de la Gare.  
 Louvigné-du-Desert : (P.) Jean PATIN.  
 Redon : (P.) Jean-Marie MOUCHET, quai Dugay-Trouin.  
 Rennes : (P.) REBILLON, 1, place Pasteur.  
 Saint-Malo-Saint-Servan : (P.) GASNIER-DUPARC, rue de Toulouse, Saint-Malo.

**Indre.**  
 Argenton : (P.) DESBORDES, rue Anclet-Descottes.  
 Blanc (Le) : (P.) SIMONNET, maire à Fontgombault.  
 Châteauroux : (P.) E. AUGRAS, 26, rue Brauderie.  
 Châtre (La) : (P.) Paul MOREAU, 8, avenue de la Gare.  
 Issoudun : (P.) MÉRILLAC, professeur au Collège.

**Indre-et-Loire.**  
 Amboise : (P.) Paul PINASSEAU, directeur d'école.  
 Châteauroux : (P.) E. AUGRAS, 26, rue Brauderie.  
 Hommes : (P.) Marius MAFFRAY, maire.  
 Monts-le-Ripault : (P.) Moreau CHRESPIN, à la Horaie, par Monts.  
 Neuillé-Pont-Pierre : (P.) AURIAUX, instituteur à Beaumont-la-Ronce.  
 Saint-Paterne : (P.) Louis CONAN, mécanicien.  
 Tours : (P.) POUBEAU, 2, place des Halles.

**Isère.**  
 Bourgoin : (P.) E. ESPIE, 3, place des Augustins.  
 Charavines : (P.) ENSELMIER, propriétaire.  
 Côte-Saint-André (La) : (P.) BLAIN, agent-voyer principal.  
 Crémieu : (P.) Marius BOBILLON, négociant.  
 Froges : (P.) CHAZEL, scieur.  
 Grenoble : (P.) VERDOT, 1, rue Lazare-Carnot.  
 Mens : (P.) BRACHET, rue des Aibreuvins.  
 Morestel : (P.) VINCENT, conseiller municipal.

Mure (La) : (P.) E. ARNAUD, gantier.  
 Pontcharra : (P.) Rogou, directeur d'école.  
 Roybon : (P.) J. SURDON, maire.  
 Saint-Jean-de-Bournay : (P.) Antoine THÉVENIN, place des Terreaux.  
 Saint-Laurent-du-Pont : (P.) DELAUNAY, maire.  
 Saint-Marcellin : (P.) Marius BÉAU, négociant en chaus-sures.  
 Saint-Quentin : (P.) CHATAIN, industriel.  
 Sassenage : (P.) Emile RIAS.  
 Tour-du-Pin (La) : (P.) Elie SURDON, rue d'Italie.  
 Touvet (Le) : (P.) Pierre PONCET, colonel en retraite, à Saint-Vincent-de-Mercuze.  
 Tullins : (P.) PERRIER, Grande-Rue.  
 Verpillière (La) : (P.) GUILLARD, instituteur à Satolas-et-Bonce.  
 Villard-Bonnot : (P.) Rivoire, maire.  
 Vinay : (P.) J. POLLICAND, instituteur honoraire.  
 Voiron : (P.) AUROUZE, conseiller municipal.  
 Vizille : (P.) Auguste FUGIER, directeur d'E. P. S.

**Jura.**

Champagnole : (P.) METRON, 12, rue d'Ain.  
 Foncine-le-Haut : (P.) Léon MERMET, directeur d'usine.  
 Morez : (P.) BENOIT, rue de la République.  
 Saint-Claude : (P.) LAURENT, principal au collège.  
 Saint-Laurent-du-Jura : (P.) Charles BAILLY-SALINS, retraité.

**Landes.**

Aire : (P.) Emile LABEYRIE.  
 Biscarosse : (P.) BELLARD, docteur-médecin.  
 Gabaret : (P.) J. SANGUINET, instituteur.  
 Lahrit : (P.) Robert BEZOS, docteur-médecin à Broca-les-Forges.  
 Lalque : (P.) Pierre COUSSEAU, négociant.  
 Mont-de-Marsan : (P.) J.-A. RICARD, 36, rue Batelière.  
 Morcenx : (P.) R. MALOUZAC, pharmacien.  
 Rion-des-Landes : (P.) D. PACHEBAT, boulanger.  
 Tartas : (P.) CABANOT, négociant à Méilhan.  
 Ygos : (P.) Maurice LAMARQUE, maire.

**Loir-et-Cher.**

Montichard : (S.) Fernand MICHARD, négociant en vins.  
 Romorantin : (P.) MASSAGRE, maire de Selles-sur-Cher.  
 Vendôme : (P.) QUENOUX, à Naveil, par Vendôme.

**Loire.**

Feurs : (P.) DRIVET, sénateur, maire.  
 Firminy : (P.) TESTUD, instituteur, école du Mas.  
 Roanne : (P.) SÉROL, 6, rue Gambetta.  
 Saint-Chamond : (P.) MALÉCOT, 4, rue Gambetta.  
 Saint-Etienne : (P.) LEDIN, 11, rue Wilson.  
 Saint-Galmier : (V.-P.) Marius RAVEL, distillateur.  
 Saint-Germain-Laval : (P.) BERNARD, représentant de commerce.  
 Saint-Just-en-Chevalet : (P.) MIVÈRE, maire de Moulins-Cherier.

**Loire (Haute-)**

Aurec : (P.) André PAGE.  
 Craponne : (P.) BREUIL, fabricant de dentelles.  
 Le Puy : (P.) BOUTAUD, 4, rue Portail-d'Avignon.  
 Vézézoux : (P.) Pierre BOURASSET, minotier à Albine.  
 Yssingaux : (P.) RANCILLAC, rue d'Alsace-Lorraine.

**Loire-Inférieure.**

Ancenis : (P.) MERTHE, à Les-Léards par Liré (Maine-et-Loire).  
 Basse-Indre : (P.) STRULLU, rue de la Maille.  
 Châteaubriant : (V.-P.) TOURNEAU, employé de commerce.  
 Couéron : (P.) Jean GIRARD, commis des Contributions indirectes.  
 Croisic (Le) : (P.) SEGNAUD, directeur d'école honoraire.  
 Donges : (P.) Victor VASSAL, boulevard Paul-Faix.  
 Montagne (La) : (P.) F. BOLY, instituteur à Indret.  
 Nantes : (P.) VIEL, 9, rue Copernic.  
 Pellerin (Le) : (P.) LOUVEL, instituteur.  
 Pont-Château : (P.) GAILLARD, instituteur.  
 Pornic : (P.) HAMELLE, maire de Préfaïlles.  
 Presqu'île-Guérandaise : (P.) Mme Rousseau, faubourg Bizienne, à Guérande.  
 Saint-Nazaire : (P.) MAUMENEC, 2, rue Marceau.  
 Savenay : (P.) Pierre FLEURY, directeur de l'école annexe.  
 Trignac : (P.) Jean MAHE, rue de Méan.

**Loiret.**

Beaune-La-Rolande : (P.) MARTIN, conseiller d'arrondissement.  
 Bellegarde-du-Loiret : (P.) Gustave PRESLE, maire à Moulon, par Ladon.

Bonny-sur-Loire : (P.) WASTIAUX.  
 Briare : (P.) LAGROIX, pharmacien.  
 Cépoÿ : (P.) Jules CHALOPIN, entrepreneur.  
 Châteauneuf-sur-Loiret : (P.) BRINON, docteur.  
 Châteaurenard : (P.) Charles ROUX.  
 Châtillon-Coligny : (P.) Emile VINCENT, banquier.  
 Chevry : (P.) SIMONET, ancien cafetier.  
 Corbeille-au-Gâtinais : (P.) GUILLAUMONT, docteur.  
 Fay-aux-Loges : (P.) Camille ASSELIN, maire.  
 Ferrières : (P.) E. BILLARD.  
 La Ferté-Saint-Aubin : (P.) RENAULT, menuisier.  
 Gien : (P.) MONTMORY CUNION, rue de Sully, à Poilly.  
 Jargeau : (P.) BOUILLET, menuisier.  
 Montargis : (P.) A. CHAPEAU, 6, rue Gambetta.  
 Olivet : (P.) François NORA, 53, rue Nationale.  
 Orléans : (P.) MORIN, 323, rue de Bourgogne.  
 Pithiviers : (P.) Louis PICARD, conseiller municipal.  
 Puisieux : (P.) Emile GAUCHET, rue du Brissard.  
 Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : (P.) Henri TRETOS.

**Lof.**

Cahors : (P.) BENEZE, professeur, quai Cavaignac.  
 Figeac : (P.) Edouard DAULIAC, conservateur des hypotèques.  
 Gourdon : (V.-P.) LAMOUREUX, à Saint-Clair.

**Lot-et-Garonne.**

Agen : (P.) ALIBERT, 7, rue Montesquieu.  
 Casteljaloux : (P.) BERNET, café du Progrès.  
 Castelmoron : (P.) YHARRASSARRY, maire de Laparade.  
 Clairac : (P.) GASTON, négociant, à Longueville.  
 Marmande : (P.) Docteur CAURON, rue du Temple.  
 Monsempron-Libos : (P.) Vigouroux, instituteur public.  
 Penne : (P.) A. FIALDES, industriel.  
 Port-Sainte-Marie : (P.) FICHE, Contributions indirectes.  
 Saint-Barthélemy : (P.) BAREYRE, instituteur.  
 Tonneins : (P.) DUBOURG, instituteur à Saint-Gayrand.  
 Villeneuve-sur-Lot : (P.) Broû, notaire, boul. Palissy.

**Lozère.**

Mende : (P.) VICARIOT, professeur au Collège.  
 Sainte-Croix-Valle-Française : (P.) AUSSER, instituteur.  
 Villefort : (P.) CHABANON, docteur-médecin.

**Maine-et-Loire.**

Angers : (P.) HÉRARD, 7, rue Ernest-Mourin.  
 Cholet : (P.) H. DROUILLEC, 27, boulevard Jeanne-d'Arc.  
 Doué-la-Fontaine : (P.) THOMAZEAU, expert.  
 Fontevrault : (P.) Félix ROCHE, surveillant retraité.  
 Fougeré : (P.) D<sup>r</sup> BELLANGER.  
 Montjean : (P.) N. DUBREMAINE, commerçant.  
 Montreuil-Bellay : (P.) E. DESCHAMPS, négociant.  
 Pont-de-Cé : (P.) BRAULT.  
 Saumur : (P.) GUILLET, route de Rouen.  
 Segré : (P.) SARRASIN, directeur d'école.  
 Turquant : (P.) BARN, maire de Montsoreau.

**Manche.**

Avranches : (P.) GAUTIER, 84, rue de la Constitution.  
 Barneville : (P.) ECHEUZEY, conseiller d'arrondissement à Football.  
 Beaumont-Hague : (P.) FERÉY.  
 Briquasbec : (S.) LE RÉVÉREND, industriel.  
 Carentan : (P.) Mouchel LAPASSE, pharmacien.  
 Cerisy-la-Salle : (P.) FRANÇOIS, receveur des C. I.  
 Cherbourg : (P.) HASCOT, directeur d'école.  
 Coutances : (P.) FRÉNOT, 14, avenue de la République.  
 Equeurdreville : (S.) FERRAS, 2, place de l'Hôtel-de-Ville.  
 Granville : (P.) PERGEAUX, rue du Roulage.  
 Haye-du-Puits (La) : (P.) A. MINOT, chef de district.  
 Pontorson : (P.) Victor DEPARTOUT, receveur de l'hospice.  
 Saint-Lô : (P.) MORIN, pasteur aux Palières.  
 Tessy-sur-Vire : (P.) YVER, directeur d'école.  
 Tourlaville : (P.) Louis GOUZÉ, à Bratteville, par Tcurlaville.

**Marne.**

Avize : (P.) MARTIN-FLOT, 7, avenue de la Gare.  
 Ay : (P.) MAILLY, maire, rue Marie-Coquerbert.  
 Beaumont-sur-Vesle : (P.) Anselme VARINET, rentier.  
 Boult-sur-Suippe : (P.) A. HUET, conducteur de travaux.  
 Chalons-sur-Marne : (P.) BACHELER, 82, rue de Marne.  
 Comicy : (P.) A. MEULEMESTRE, agent d'affaires.  
 Dormans : (P.) A. PERCHET, receveur ruraliste.  
 Epernay : (P.) E. GUERRY, 90, rue d'Aubervilliers, à Paris.  
 Esternay : (P.) CHEZLEMAS, instituteur honoraire.  
 Fère-Champenoise : (P.) Albert CHENU, hôtel de France.  
 Gueux : (P.) Paul MIMM.  
 Montmirail : (P.) A. HOCHET, père.

Mourmelon-le-Grand : (P.) E. DEBGEUF, rue du Génie.  
 Reims : (P.) MARCHANDEAU, 79, rue Drouet-d'Erlon.  
 Sézanne : (P.) A. BON, avenue de la Gare.  
 Suippes : (P.) Jules MORAND, cultivateur.  
 Vitry-le-François : (P.) Gaston PETER, 18, rue St-Antoine.

**Marne (Haute-).**

Chaumont : (J.) MANN, professeur, adjoint au maire.  
 Ferté-sur-Aube (La) : (P.) Louis COLLIN, conseiller municipal.  
 Joinville : (P.) VARINOT, rue du Grand-Pont.  
 Langres : (P.) Michel VALENTIN, 8, rue de la Croisette.  
 Saint-Dizier : (P.) E. DURAND, 33, rue du Marché.

**Mayenne.**

Chailland : (P.) RIVIÈRE, cordonnier, à Andouillé.  
 Château-Gontier : (P.) CHOQUET, 19, rue Bourg-Roussel.  
 Mayenne : (P.) Pierre BORDEAU, rue Volney.  
 Renazé : (P.) Jean DESMANT, carrier, à St-Martin-du-Limet.

**Meurthe-et-Moselle.**

Badonviller : (P.) Paul CADIX, industriel.  
 Chavigny : (P.) A. BARBAT, mineur.  
 Conflans-Jarny : (P.) Jules CLAICHE, propriétaire à Conflans.  
 Longwy : (P.) E. GURY, conseil-plaintant, villa de Bellevue.  
 Lunéville : (P.) MOYSE GOMPERTZ, 35, rue Gambetta.  
 Malleloy : (P.) Edmond BARBER, employé ch. de fer.  
 Nancy : (P.) CAHEN-BERNARD, 2, rue Baron-Louis.  
 Neuves-Maisons : (S.) E. CANTENEUR, 44, rue Nationale, à Pont-Saint-Vincent.  
 Pont-à-Mousson : (P.) ABOUT, maire de Belleville.

**Meuse.**

Verdun : (P.) A. BURETTE, 12, rue Nationale, à Belleville.

**Morbihan.**

Auray : (P.) Bru, sous-chef de dépôt P. O.  
 Belle-Isle-en-Mer : (P. H.) MORICE, juge de paix.  
 Hennebont : (P.) HERPE, négociant, route de Port-Louis.  
 Lœmné : (P.) Julien LE ROY, commerçant, rue de Verdun.  
 Lorient : (P.) docteur LETRZY, 16-18, cours de la Bôve.  
 Pluvigner : (P.) ROUSSEAU, secrétaire de mairie, à Brech, par Auray.

Pontivy : (P.) Louis HELLECO, 10, rue du Couvent.

Sarzeau : (P.) E. GANE, propriétaire.

Vannes : (P.) BARATTE, professeur au Collège.

**Moselle.**

Audun-le-Tiche : (P.) René-Albert CHRISTOPHE, artiste peintre.  
 Metz : (P.) MASCUILLER, 32, rue du Cœstlosquet.  
 Sarrebourg : (P.) MARCHAL, propriétaire à Voyers par Abreschwiller.  
 Thionville : (P.) Antoine NICOLAI, avocat-avoué.

**Nièvre.**

Cercy-la-Tour : (P.) Ch. JAULT, maire.  
 Charité (La) : (P.) BEAUSSILLON, chirurgien-dentiste.  
 Clamecy : (P.) A. GAUCHER, carrier, à la Manse, par Dornecy.  
 Corbigny : (P.) Gin, instituteur retraité.  
 Cosne : (P.) Paul BROUCHARD, rue de l'Usine.  
 Fourchambault : (S.) René DOIZE, instituteur.  
 Nevers : (P.) LEDRAPPIER, 50, rue de Paris.  
 Varzy : (P.) PRESTAT, vétérinaire.

**Nord.**

Armentières : (P.) DUBOIS, 27, boulevard Faidherbe.  
 Aulnoye-Berlaimont : (P.) DELMARLE, dessinateur, à Pont-sur-Sambre.  
 Avesnes-les-Aubert : (P.) CAPLIEZ-CRÉPIN, 8, rue Pasteur.  
 Bavay : (P.) DRUEZ, commerçant.  
 Beugnies : (P.) BÉLLE, adjoint au maire.  
 Cambrai : (P.) BOURY, 23, rue Villars.  
 Cateau (Le) : (P.) DEGREMONT, ingénieur, rue de Landrecies.  
 Caudry : (S.) BIAERT, 74, rue Neuve.  
 Consobry : (P.) Jules LEVEGÉ, conseiller municipal.  
 Douai : (P.) HUSSON, professeur au Lycée.  
 Dunkerque : (P.) Ch. VALENTIN, 10, rue Dampierre.  
 Feignies : (P.) Antoine BOGOUT, retraité.  
 Fourmies : (P.) COPPEAUX, maire, rue du Fourniau.  
 Gommegnies : (P.) E. PRÉVOST, propriétaire à Huyauve.  
 Hautmont : (P.) DELAPORTE, 16, rue de la Gare.  
 Hazebrouck : (P.) Daniel RAMBOUR, professeur au Collège des Flandres, rue Notre-Dame.  
 Jeumont : (P.) Octave RICHE, docteur en médecine.  
 Lille : (P.) PHILIPPEAU, 110, rue Barthélemy-Delespaul.

Mauberge : (P.) FOREST, receveur d'enregistrement.  
Rieux-en-Cambrésis : (P.) LORRAUX, négociant.  
Roubaix : (P.) LEPEVRE, 92, rue de Lille.  
Somain : (P.) BAUDRIN, 46, rue Pasteur.  
Tourcoing : (P.) G. DUBOIS, 26, rue de la Boule-d'Or.  
Valenciennes : (P.) L. BLEMENT, 119, rue de Paris.  
Wargnies-le-Grand : (P.) A. BUSK.

**Oise.**

Beauvais : (P.) HERAUDE, 13, rue J.-B. Boyer.  
Bresles : (P.) J. CARRUETTE, représentant de commerce.  
Clermont : (P.) MARC PAILLARD, instituteur à Breuil-le-Vert.  
Compiègne : (P.) EMILE RENE, 23, rue Saint-Germain.  
Crépy-en-Valois : (P.) J. VASSAL, maire, av. de Girismes.  
Granvilliers : (P.) DE SAINT-FUSCIEN, maire de Granvilliers.  
Montataire : (P.) E. DUMONT, 96, rue des Ecoles.  
Mouy : (P.) J. AVININ, docteur en médecine, rue J.-Ferry.  
Neuilly-en-Thelle : (P.) J. ADEBEZ, instituteur, à Uilly-Saint-Georges.  
Nogent-sur-Oise-Creil : (P.) CERET, 103, rue de Bonvillers, à Nogent-sur-Oise.  
Noyon : (P.) SEGUILLAS, négociant, rue d'Orroire.

**Oran.**

Ain-Séfra : (P.) LÉON MANDON.  
Colomb-Béchar : (P.) Albert DUSSERE, commis des P. T. T.  
Mostaganem : (P.) L. RAIBALI, commis des P. T. T., à Saint-Jules.  
Oran : (P.) Dr JASSERON, 9, rue d'Arzew.  
Perregaux : (P.) VARENNE, chimiste.  
Sidi-Bel-Abbès : (P.) CARAYON, 10, rue Alfred-de-Musset.  
Tiarét : (P.) GALBERT, propriétaire.  
Tiencen : (P.) BOUTY, pharmacien, place de la Mairie.  
Trézel : (P.) TAHAR BEN HADJ MOHAMED RAIS, rue Jeanne-d'Arc.

**Orne.**

Alençon : (P.) PORRAL, rue de Tilly.  
Argentan : (P.) SYLVESTRE, 2, rue de la Poterie.  
Flers : (P.) GAHERY, 51, rue de Calvados.  
Laigle : (P.) F. PROVOST, à la Barbinère, à Rai-sur-Rille.  
Mortagne : (P.) HENRI ALLAIN, chef de section au chemin de fer de l'Etat.  
Saint-Gauburge : (P.) PAIN, empl. ch. de fer.  
Vimoutiers : (S.) GERMOND, place Couraux-Moines.

**Pas-de-Calais.**

Aire-sur-la-Lys : (P.) BROUET, horticulteur, ch. du Détour.  
Anvin : (P.) LUSSEZ, négociant.  
Arras : (P.) ALEXANDRE, docteur.  
Arras : (P.) MATHON, 4, rue de Grigny.  
Auchel : (P.) SOUDAN, 63, rue de la Vallée.  
Auchy-lez-La Bassée : (P.) Henri PAGE, commerçant.  
Bailleul-les-Pernes : (P.) Séraphin FOUQUART, à Aumerval.  
Bapaume : (P.) ARNOUX, nouveau Boulevard.  
Barlin : (P.) LEEVRE, Grand-Place.  
Blendecques : (P.) MOREL.  
Boulogne : (P.) AMA, 30, rue Nationale.  
Calais : (P.) LAUT, 17, rue des Fontinettes.  
Calonne-Ricourard : (P.) LECLERQ, 62, rue X.  
Carvin : (P.) VANDEVILLE, 35, rue de Lille.  
Divion : (P.) TINTILLIER, route Nationale.  
Hénin-Liétard : (P.) DUBRECCO, directeur d'école.  
Houdain : (P.) HERMANT, mineur.  
Lapugnoy : (P.) PILLAIN.  
Lens-Béthune : (P.) BETHENCOURT, 93, route d'Arras.  
Lumbres : (P.) LERICHE, boucher.  
Marquise : (P.) SAME, négociant.  
Pont-à-Vendin : (P.) DUPONT, commerçant à Meurchin.  
Saint-Omer : (P.) LENOIR, 5, rue de Therouanne.  
Vermelles : (P.) BEAUMONT, maire.  
Wizernes : (P.) GOUT, maire.

**Puy-de-Dôme**

Amber : (P.) GROSSIN, avenue du 11-Novembre.  
Chabreloche : (P.) GOUTTEGAL.  
Charbonnier : (P.) RENAUD, mineur.  
Chauriat : (P.) BALANCE.  
Clermont-Ferrand : (P.) DIONNET, 12, rue Artaud-Bianval.  
Pionsat : (P.) TRANCHESSEC, agriculteur à La Gabelle.  
Puy-Guillaume : (P.) POUGET, retraité.  
Riom : (P.) BOUËR, 110, avenue de Clermont.  
Saint-Eloy-les-Mines : (P.) GRAND, à Montjotin.  
Thiers : (P.) GEORGE, 25, rue de la Gare.  
Vic-le-Comte : (P.) TOMBE-CHALEL, entreposeur des postes en retraite.  
Volvic : (P.) AUTEROCHÉ-SARRON.

**Pyrénées (Basses)**

Bayonne : (P.) PIMATEL, 83, rue d'Espagne.  
Bedous : (P.) LOUSTALOT, à Osse, par Bedous.  
Blarritz : (P.) LACOSTE, 11, rue Duler.  
Gabat : (V.-P.) THIARTEBORE, instituteur à Arbouet.  
Hendaye : (P.) CHERESTA, instituteur.  
Mauléon : (P.) JAUCENE, négociant.  
Oloron : (P.) CADIER, avocat.  
Orthez : (P.) POEYDARAN.  
Pau : (P.) CASSON, 4, rue Jeanne-d'Arc.  
Saint-Jean-de-Luz : (P.) BOUILLI, rentier.  
Saint-Jean-Pied-de-Port : (P.) EYHERAMENDY, instituteur à Ispoure.

**Pyrénées (Hautes-)**

Arreau : (P.) BONIFAI, percepteur.  
Bagnères-de-Bigorre : (P.) LACOSTE, 10, rue Lorry.  
Bordères-sur-Echez : (P.) FATTA.  
Maubourguet : (P.) CAPMARTIN, négociant.  
Tarbes : (P.) DASQUE, 16, rue Soull.  
Vic-Bigorre : (P.) DUPRAT, industriel.

**Pyrénées-Orientales.**

Argelès : (P.) BERTRAND, retraité des Douanes.  
Arles-sur-Tech : (P.) PAMS, propriétaire.  
Cerbère : (P.) PRIVAT-CHEVALIER, directeur d'école.  
Céret : (P.) Goss, industriel, à Le Boulou.  
Ille-sous-Têt : (P.) MARQUI, maire.  
Palalda : (P.) VERNET, monteur des P. T. T.  
Perpignan : (P.) DALBIEZ, député, à Paris.  
Prades : (P.) CALVET, vérificateur des poids et mesures.  
Prats-de-Mollo : (P.) CHAVANETTE, directeur d'école.  
Saint-Laurent-de-Cerdans : (P.) ERRE, rue de la Criou.  
Saint-Paul-de-Fenouillet : (P.) DELCLOS, vérificateur des C. I.

**Rhin (Bas-)**

Strasbourg : (P.) OESINGER, adjoint au maire.

**Rhin (Haut-)**

Altkirch : (P.) HIGELIN, négociant.  
Colmar : (R.) KAYSER, avenue de la République.  
Guebwiller : (P.) DREYFUS, 69, rue Théodore-Dick.  
Mulhouse : (P.) BURCKARD, 18, rue de la Bourse.  
Munster : (P.) EMIG, directeur E. P. S.

**Rhône.**

Arbresle (L') : (P.) Gentil PERRET, maire.  
Ardillats (Les) : (P.) MICHAUDON, conseiller municipal.  
Bron : (P.) ROUX, ancien adjoint au maire.  
Corcelles : (S.-T.) BERGERON-PALAIS, aux Tournissons.  
Cours-Thizy : (P.) GRAUD, maire, rue Mardore.  
Givros : (P.) RICHARD, pharmacien, place Carnot.  
Grandris : (P.) GIROUD.  
Lyon : (P.) GUETANT, 15, rue Cuvier.  
Quincieux : (S.) JAMBON, propriétaire.  
Saint-Fons : (P.) MARTINAUD, 10, rue Nouvelle, à Lyon.  
Saint-Laurent-de-Chamousset : (P.) Alphonse ROBERT, marchand de bois.  
Saint-Pierre-La Palud : (P.) PUPIER, quincaillier.  
Tarare : (P.) TRAMBOUZE, rue de la République.  
Venissieux : (P.) LUVET, 25, rue Paul-Bert.  
Villefranche-sur-Saône : (P.) CHAIRON, 65, rue Pastour.  
Villeurbanne : (P.) VOILLIOT, conseiller général.

**Saône-et-Loire.**

Autun : (S.) GIBELIN, place des Marbres.  
Chagny : (P.) BRETIN, député, route de Chaudenay.  
Chauffailles : (P.) BARRIQUAND, rentier.  
Clayette (La) : (P.) GRANDJEAN, maire de la Chapelle-sur-Dun.  
Creusot (Le) : (P.) DEVELAY, 3, rue de la Verrerie.  
Cuisey : P. GIRARD.  
Digoin : (P.) REBOULLE, rue de la Dombe.  
Gueugnon : (P.) LAVILLE, maire.  
Mâcon : (P.) BEAU, 86, rue de Lyon.  
Marzy : (P.) DESSERTAINE, café.  
Montceau-les-Mines : (P.) GENEVOIS, rue Barbès.  
Perreuil : (P.) MICHELOT, propriétaire, à Essertenne.

**Saône (Haute-)**

Champagny : (P.) TACLET, retraité.  
Champlite : (P.) STREICHER, 21, Grande-Rue.  
Gray : (P.) BEPOUX, 3, rue des Terreaux.  
Héricourt : (P.) ALZON, maire d'Echenans.  
Lure : (P.) ROBERT, vérificateur des poids et mesures, faubourg de Vesoul.  
Luxeuil : (P.) GRILLE, adjoint au maire.  
Saint-Loup-sur-Semouse : (P.) JACQUEZ, maire.  
Vesoul : (P.) JEANNIARD, 52, boulevard de Besançon.

Villersexel : (P.) BAUP, négociant.  
Vitrey-sur-Mance : (V.-P.) VINEL, instituteur.

**Sarthe.**

Beaumont : (P.) PERROTEL, négociant.  
Bonnétable : (P.) GOUAUT.  
Bouloire : (P.) CABARET, Les Loges, à Coudrecieux.  
Château-du-Loir : (P.) REILLES, 13, place de l'Hôtel-de-Ville.  
Ferté-Bernard (La) : (P.) COUPEAU fils, à Saint-Aubin-des-Coudrais.  
Flèche (La) : (P.) CLOZIER père, 24, boulevard d'Alger.  
Grand-Lucé (Le) : (P.) COLAS, adjoint au maire de Villaines-sur-Lucé.  
Mamers : (P.) BARDIN, Café du Commerce, place Carnot.  
Mans (Le) : (P.) BARBIN, 103, rue du Bourg-Neuf.  
Montfort-le-Rotrou : (P.) CHAPRON, à Pont-de-Gennes.  
Saint-Calais : (P.) GIGON, docteur.  
Sablé : (P.) LOISEAU, maire.  
Tuffé : (P.) TRUILLET, conseiller général, à Sceaux-sur-Huisne.  
Vibraye : (P.) Raymond HENRY, épicière en gros.

**Savoie.**

Aix-les-Bains : (S.) CHARRIERE, instituteur, à Tresserve.  
Albertville : (P.) GARN, conseiller d'arrondissement, à St-Sigismond.  
Chambéry : (P.) GAIDE, imprimeur, rue Saint-François.  
Montmélan : (P.) BOISSON, directeur d'École Supérieure.  
Moutiers : (P.) DONNET, conseiller général.  
Pont-de-Beauvoisin : (P.) COSTAZ, receveur des C. I.  
Saint-Jean-de-Maurienne : (P.) FALCOZ, avocat, maire.  
Saint-Pierre-d'Albigny : (P.) Rocca, receveur des P.T.T.

**Savoie (Haute-).**

Annecy : (S.) GILLES, chemin de Noville.  
Annemasse : (P.) DENAMBRE, propriétaire, rue des Hutins.  
Boège : (P.) MOLLLET, greffier de la justice de paix, à Villard-sur-Boège.  
Bonneville : (P.) EVROT, professeur, rue Pertuiset.  
Evian-les-Bains : (P.) HORVAIS, 74, rue Nationale.  
Monnetier-Mornex : (P.) DEJEAN, instituteur retraité.  
Roche-sur-Foron (La) : (P.) MALLINOUD, directeur d'École Supérieure.  
Saint-Cergues-Machilly : (P.) BOUCHET, maire, à Saint-Cergues.  
Saint-Jean-d'Aulph : (P.) COTTET-DUMOULIN, cultivateur au Bas-Thé.  
Saint-Julien-en-Genevois : (S.-T.) GUILHERMET, professeur d'agriculture.  
Thonon : (P.) FREZIER, ancien maire d'Anthy-Sechex.

**Seine.**

Paris 1<sup>er</sup> : (P.) MITTIAUX, 10, rue du Marché-Saint-Honoré.  
Paris 2<sup>e</sup> : (P.) CERF, 8, rue de l'Arcade.  
Paris 3<sup>e</sup> : (P.) LEVY, 35, boulevard Beaubourg.  
Paris 4<sup>e</sup> : (P.) LAPORTE, 11 bis, rue Jacques-Cœur.  
Paris 5<sup>e</sup> : (P.) BARQUISSAU, 34, boulevard Saint-Michel.  
Paris 6<sup>e</sup> (Monnaie-Odéon) : (P.) M. MORHARDT, 6, rue Monsieur-le-Prince.  
Paris 6<sup>e</sup> (Notre-Dame-des-Champs) : (P.) METTETAL, 20, rue Jacob.  
Paris 7<sup>e</sup> : (P.) CABRIOL, 19, avenue de Tourville.  
Paris 8<sup>e</sup> : (P.) LEVY, 25, rue de Madrid.  
Paris 9<sup>e</sup> : (P.) DELMONT, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.  
Paris 10<sup>e</sup> : (P.) Goudchaux BRUNSCHWIG, 1, rue Villersexel (7<sup>e</sup>).  
Paris 11<sup>e</sup> : (P.) BOURET, 16, rue Pierre-Lévée.  
Paris 12<sup>e</sup> : (P.) FAUCHER, 76, rue Michel-Bizot.  
Paris 13<sup>e</sup> : (P.) LEVY, 15, boulevard Saint-Marcel.  
Paris 14<sup>e</sup> : (P.) HADAMARD, 25, rue Humboldt.  
Paris 15<sup>e</sup> : (P.) LETRANGE, 18, rue Desnouettes.  
Paris 16<sup>e</sup> : (P.) ERNEST-CHARLES, 34, rue Singer.  
Paris-17<sup>e</sup> : (P.) SICARD de PLAUZOLES, 6, rue Logelbach.  
Paris 18<sup>e</sup> (Goutte-d'Or) : (P.) MANIERE, 60, rue Stephenson.  
Paris 18<sup>e</sup> (Grandes-Carrières) : (S.-A.) TOURNAY, 19, rue Ramey.  
Paris 19<sup>e</sup> (Amérique) : (P.) LANG, 49, rue des Fêtes.  
Paris 19<sup>e</sup> (Combat-Villeite) : (P.) MASSONNEAU, 56, avenue Jean-Jaurès.  
Paris 20<sup>e</sup> : (P.) MULLER, 52, rue Stendhal.

Antony : (P.) CZAPEK, 1, villa Saint-Georges.  
Asnières : (P.) PILTON, 27, Grande-Rue.  
Aubervilliers : (P.) TIERCELIN, 36, rue du Pont-Blanc.  
Bagnolet : (P.) SABATIER, maire.  
Bondy : (P.) PONTCHY, maire de Bondy.  
Boulogne : (P.) BOUGLÉ, 26, avenue Marceau.  
Bourget-Drancy (Le) : (P.) LABBE, 80, avenue Marceau.  
Champigny : (S.) CHARDIN, receveur municipal.

Charenton-Saint-Maurice : (P.) JAUCENT, 5, rue Marty, à Charenton.

Choisy : (P.) HOUY, 20, rue Villa Pasteur, à Thiais.  
Clamart : (P.) MOURRE, 22, rue Lazare-Carnot.  
Clichy : (P.) DEBRAY, 59, rue Maître.  
Colombes : (P.) MOREL, 18, Villa de la Reine-Henriette.  
Courbevoie : (P.) CHAPELAIN, 2, boulevard de la Seine, à Nanterre.  
Gentilly-Kremlin-Bicêtre : (P.) GERARD, maire du Kremlin-Bicêtre.  
Hay-les-Roses (L') : (P.) Mme veuve DISPAN de FLORAN, avenue Larroumet.  
Issy-les-Moulineux-Vanves : (P.) GRAZIANI, 13, avenue Victor-Hugo, à Vanves.  
Ivry-sur-Seine : (P.) DESBONS, 7, rue des Wallons, à Paris.  
Joinville-le-Pont : (P.) NEUMANN, 11, avenue des Platanes.  
Levallois-Perret : (P.) BONCENNE, 4, place de la République.  
Lilas (Les) : (P.) MOINARD, rue de l'Égalité.  
Malakoff : (P.) GUERARD, 21, rue Emile-Zola.  
Montreuil-sous-Bois : (P.) PONCET, maire.  
Montrouge : (S.) COURMONT, 9, rue Sadi-Carnot.  
Nanterre : (P.) RENAUDER, 27, rue du Bois.  
Neuilly : (P.) MOCH, 26, rue de Chartres.  
Nogent-le-Perrux : (S.) NANINCK, 2, rue Carnot, à Nogent-sur-Marne.  
Noisy-le-Sec : (P.) PARMENTIER, 5, rue Carnot.  
Pantin : (P.) LABEYRIE, 48, avenue Edouard-Vaillant.  
Plaine-Saint-Denis : (S.) CLERISSE, 143, avenue de Paris.  
Pavillons-sous-Bois : (P.) CHARLOT, 15, allées Kruger.  
Pré-Saint-Gervais : (P.) COSSON, rue de la Séparation.  
Puteaux : (P.) VOILIN, 68, rue Victor-Hugo.  
Romainville : (P.) GOULLARD, 41, rue de Paris.  
Rosny-sous-Bois : (S.) GUY, 6, rue de la Station.  
Saint-Denis : (P.) BERTRAND, 7, boulevard Marcel-Sembat.  
Saint-Mandé : (P.) MORIZET, 9, avenue Gambetta.  
Sceaux : (P.) FIX, 31, rue Achille-Garnon.  
Suresnes : (P.) BOISSON, 19, rue de Verdun.  
Villejuif : (P.) KNOEICH, Dr de l'École des garçons, avenue des Ecoles.  
Vincennes : (P.) DEMAILLY, 10, rue de la Jarry.  
Vitry : (P.) VENGEON, 36, rue Camille-Groult.

**Seine-et-Marne.**

Chelles : (P.) BELLENOT, instituteur, à Champs.  
Faremoutiers : (P.) NAUDIER, instituteur en retraite.  
Ferté-sous-Jouarre (La) : (P.) CHALAMON, industriel, à Luzanzy.  
Meaux : (P.) POMMERY, 69, faubourg Saint-Nicolas.  
Meulan : (P.) TOURNEUR, professeur au Collège J. Auguste.  
Moret-sur-Loing : (S.) WADDINGTON, Recluses, par Üry.  
Pécy : (P.) G. NOEL, 183, boulevard Voltaire, à Paris.

**Seine-et-Oise.**

Argenteuil : (P.) BROUTTIER, 37, rue d'Épinay.  
Chatou-Le Vésinet-Rueil : (P.) VILLEFRANCHE, 2, avenue des Tilleuls, à Chatou.  
Chaville : (P.) GUABET, 2, Pavé-des-Gardes.  
Conflans-Sainte-Honorine : (P.) Mme PAULE DE COCK, 2 Quai Fin-d'Oise.  
Corbeil : (V.-P.) NOREL, maire de Villabé.  
Crosnes-Villeneuve-Saint-Georges : (S.) CORNOLIER, 7, rue Remontrui, à Crosnes.  
Eaubonne : (P.) FROISSART, 23, rue des Calais.  
Enghien-les-Bains : (P.) PAGNEU, docteur, 11, rue de l'Arrière.  
Étampes : (P.) SEGUELOS-ROEYETTE, 30, rue Basse.  
Houilles : (P.) CLASSENS, 13, route d'Argenteuil.  
Juvisy : (P.) BIVERT, maire, à Épinay-sur-Orge.  
Limours : TESTUT, docteur.  
Livry : (P.) ROLLET, employé, hameau de la Poudrerie, par Sevran.  
Maisons-Laffitte : (P.) SERRU, 1, rue Pasteur.  
Mantes : (P.) GERVAIS, 47, rue des Deux-Gares.  
Mesnil-le-Roi : (P.) MANCEAU, rue Maurice-Berteaux, à Carrières-sous-Bois.  
Montmorency : (P.) ODIARDI, 36, boulevard de l'Ermitage.  
Poissy : (P.) KLEMCOZNSKI, 10, boulevard Gambetta.  
Pontoise : (P.) BISSON, 13, rue Thiers, à Pontoise.  
Raincy-Villeneuve (Le) : (P.) NOEL, 44, allée Victor-Hugo, au Raincy.  
Rambouillet : (P.) DORLAND, 13, rue du Général-Humbert.  
Saint-Cloud : (P.) LAUNNAY, 30, rue de Buzenval.  
Saint-Cyr-l'École : (P.) PERRIER, directeur d'école de garçons.  
Saint-Germain-en-Laye : (P.) CHARPENTIER, 108, rue de Poissy.  
Saint-Gratien : (P.) PRUGNER, 5, route d'Eaubonne.  
Saint-Leu-la-Forêt : (P.) ROY, 36, Grande-Rue.  
Sannois : (P.) PELETTIER, 5, avenue L'Abbé.

Trappes : (P.) BOUCHER, peintre, rue du Gué.  
 Vernouillet : (P.) DUCOC, 16 bis, impasse Saint-Etienne.  
 Versailles : (P.) PRUDHOMMEAU, 8, rue Jacques-Boyceau.

#### Seine-Inférieure.

Amalme : (P.) BOULANGER, rentier, à Sainte-Marguerite.  
 Blangy-sur-Bresle : (P.) GOULARD, juge de paix suppléant.  
 Dieppe : (P.) MALLET, chalet Elisabeth, rue J.-P. Férét.  
 Elbeuf : (P.) LEVASSEUR, 15, rue du Maréchal-Galliéni.  
 Gravelle-Sainte-Honorine : (P.) LEPAULARD, 174, route Nationale.  
 Havre (Le) : (P.) DESCHERDER, adjoint au maire du Havre.  
 Lillebonne : (P.) HAUGHARD, receveur des C. I.  
 Neufchâtel-en-Bray : (P.) BUCOURT, 10, place Notre-Dame.  
 Rouen : (P.) TILLOY, 17 bis, rue Herbière.  
 Saint-Valéry-en-Caux : (P.) HAUCHEGNE, architecte.  
 Serqueux : (P.) LEVASSEUR, 20, rue de Neufchâtel, à Forges-les-Eaux.  
 Sotteville-les-Rouen : (P.) LUCAS, 6, rue Tirard.  
 Tréport (Le) : (P.) ROUMY, professeur au Collège, à Eu.

#### Sèvres (Deux-)

Absis (L') : (P.) PEGHAIRE, instituteur adjoint.  
 Airvault : (P.) BALQUET, maire.  
 Bouillé-Lorez : (P.) GIRAUDT, courtier en vins.  
 Bressuire : (P.) HERY, maire.  
 Brioux-sur-Boutonne : (P.) EPOULET, notaire.  
 Celles-sur-Belle : (P.) FLEURET, maire d'Aigonnay.  
 Coulanges : (P.) CACOVAULT, instituteur, à Saint-Laurs.  
 Crèges (La) : (P.) BOURDIN, conseiller municipal.  
 Frontenay-Rohan-Rohan : (P.) HERISSE, instituteur en retraite.  
 Lezay : (P.) COIN, instituteur.  
 Melle : (P.) TRION, conseiller municipal, rue Saint-Jean.  
 Motte-Saint-Héray : (La) : P. GRIFFAULT, docteur en médecine.  
 Niort : (P.-T.) BRICAU, 11, place du Temple.  
 Pamproux : (P.) DESAGE fils, pharmacien.  
 Parthenay : (P.) GAZEAU, 6, rue Waldeck-Rousseau.  
 Saint-Hilaire-la-Palud : (P.) Gaston CARTEAU, commerçant.  
 Saint-Loup-sur-Thouet : (P.) FAVREAU, charpentier.  
 Saint-Maixent : (P.) FAVREAU, receveur municipal.  
 Saint-Varent : (P.) METAIS, propriétaire, à Coulonges-Thouarsais.  
 Sauzé-Vaussais : (P.) MARCHÉ, à Limalonges.  
 Thouars : (S.) PELLIER, instituteur.

#### Somme.

Abbeville : (S.) FOURNIER, 1, rue des Cordeliers.  
 Albert : (P.) PEUVION, docteur en Droit, rue des Grands-Maraîs.  
 Amiens : (P.) BERTAUX, 152, boulevard de Chateaudun.  
 Nesle : (P.) OBRY, adjoint au maire.  
 Roye : (P.) CAREL, instituteur, à Ercheu.  
 Sully-Blémencourt : (P.) TARABON, conseiller municipal à Le Titre, par Nouvion.  
 Vauchelles-le-Queznoy : (P.) DINGEON, peintre.

#### Tarn.

Aibi : (P.) JAU, directeur d'Ecole, rue de la Madeleine.  
 Carmaux : (P.) EUGALREN, instituteur, au Garric.  
 Castres : (P.) Charles MADALE, 73, avenue Albert-Ier.  
 Douzies : (P.) DIEFFANT, industriel.  
 Gaillac : (P.) PREBOSC, contremaître, route de Toulouse.  
 Graulhet : (P.) Elie THEOPHILE, négociant.  
 Lavaur : (P.) Jean JAU, industriel.  
 Rabastens : (P.) AYRAL, ébéniste.  
 Saint-Sulpice : (P.) PINNETEAU, marchand forain.

#### Tarn-et-Garonne.

Castelsarrasin : (P.) FLAMENS, maire, rue de l'Egalité.  
 Montauban : (P.) GREZEL, 35, rue Causats.  
 Septfonds : (P.) MALAVELLE, propriétaire.

#### Var.

Aups : (P.) CHAUVIN, propriétaire.  
 Barjols : (P.) PLAUCHUD.  
 Besse : (P.) PERRIN.  
 Brignoles : (P.) AÏNE, menuisier.  
 Brulat (Le) : (P.) Emile SUES.  
 Cadix-d'Azur (La) : (P.) JAUSSELIN, propriétaire.  
 Camps : (P.) PAILLIN, maire.  
 Carquefanne : (P.) Albert TASSY.  
 Cogolin : (P.) TOURNEL, instituteur en retraite.  
 Crau (La) : (P.) L. GUET, maire.  
 Cuers : (V.-P.) L. RAVEL, propriétaire.  
 Draguignan : (P.) AUBERT, 50, avenue Carnot.  
 Fréjus : (P.) AGNEL.  
 Garcoult : (P.) Paul ANDRÉ, cultivateur.  
 Hyères : (P.) AUGIER, avenue Ambroise-Thomas.

Lavandou (Le) : (P.) Edouard MASSÉ.  
 Luc (Le) : (P.) Gabriel MATHEROU.  
 Nans : (P.) DAUMAS, propriétaire.  
 Néoules : (P.) BREMOND, maire.  
 Olhoules : (S.) CASTELLAN, receveur d'octroi.  
 Pignans : (P.) BENOIT, instituteur en retraite.  
 Pradet (Le) : (P.) RENAUDIN, receveur ruraliste.  
 Puget-Ville : (P.) GUET, propriétaire.  
 Revest (Le) : (P.) CHAIX, maire.  
 Rochaton : (P.) Louis GUET.  
 Rochebrune-sur-Argens : (P.) A. THOMAS, docteur.  
 Sainte-Anastasia : (P.) REBOL, maire.  
 Saint-Cyr-sur-Mer : (P.) BRUN, facteur des postes.  
 Saint-Raphaël : (P.) MORENON, représentant.  
 Saint-Tropez : (P.) P. TARABON, propriétaire.  
 Saint-Zacharie : (P.) MAILLOUX, maire.  
 Salernes : (P.) Laurent BONFAY, docteur en médecine.  
 Salins-d'Hyères : (P.) PASSALACQUA, patron pêcheur.  
 Seyne (La) : (P.) Charles ALBERT, 123, rue Victor-Hugo.  
 Six-Fours : (P.) RABASSE, secrétaire de mairie.  
 Toulon : (P.) COULOT, adjoint au maire, chemin du Tempie.  
 Tourves : (P.) RECOURS, ancien maire.  
 Villecroze : (P.) ROERE, cultivateur.

#### Vaucluse.

Avignon : (P.) VALABREGUE, 16, rue Arnaud-de-Fabre.  
 Bollène : (P.) MONTELS, industriel.  
 Carpentras : (P.) PERRIN, avenue du Mont-Ventoux.  
 L'Isle-sur-Sorgue : (P.) MOURNA, propriétaire.  
 Orange : (P.) BEQUE, avocat, rue Contrescarpe.  
 Pernes : (P.) CHIRON.  
 Vaison : (P.) FARAUD, propriétaire, quartier de Baye.

#### Vendée.

Challans : (P.) BATY, directeur d'Ecole.  
 Chantonnay : (P.) REMONDET, directeur d'Ecole primaire supérieure.  
 Châtaigneraie (La) : (P.) GODARD, plâtrier.  
 Fontenay-le-Comte : (P.) SABOURDY, rue Albert-Laval.  
 Herbiers (Les) : (P.) BERTET, propriétaire.  
 Hermenault-Nalliers (L') : (P.) DE ROLLAND.  
 Ile-d'Yeu : (P.) LANDUCHE, marin.  
 Luçon : (P.) BONNETAT, 42, allées des Soupis.  
 Montaigu : (P.) BEGUO, juge de paix.  
 Pouzauges : (P.) THOUARD, propriétaire.  
 Roche-sur-Yon (La) : (P.) BOISDÉ, 3 bis, rue d'Alsace.  
 Saint-Gilles-Croix-de-Vie : (P.) MILCENT, propriétaire, à Croix-de-Vie.  
 Sables-d'Olonne (Les) : (P.) MARHÉ, maire d'Olonne.

#### Vienne.

Châtelleraut : (P.) BERNARD, 9, rue Châteauneuf.  
 Loudun : (P.) CHEVALLIER, docteur, rue du Patois.  
 Mirebeau : (P.) PEROT, négociant.  
 Poitiers : (P.) RENAUD, conseiller municipal.  
 Roiffé : (P.) KUPFER, surveillant chef.

#### Vienne (Haute-).

Limoges : (P.) SAULNIER, 25, rue Mauvurdière.  
 Saint-Junien : (P.) SENSAUD, avenue Thiers.  
 Saint-Sulpice-les-Feuilles : (P.) REHAULT, docteur.  
 Saint-Yrieix : (P.) ROUX, maire.

#### Vosges.

Bains-les-Bains : (P.) POIROT, ouvrier industriel.  
 Bruyères : (P.) OREFFICE, entrepreneur.  
 Charmes : (P.) REMOVILLE, adjoint au maire.  
 Epinal : (P.) SCHWAB, 19, rue Thiers.  
 Fraize : (P.) JACQUEZ, agent-voyer en retraite.  
 Lamarche : (P.) MANGIN, chef cantonnier, à Isches.  
 Moyennoutier : (S.) PETTICOLAS, directeur d'Ecole.  
 Neufchâteau : (P.) MELIN, 8, rue Verdunoise.  
 Provenchères : (P.) GOMY, entrepreneur.  
 Rambervillers : (P.) SMOON, 18, rue Carnot.  
 Remiremont : (P.) DREYFUS-LIEVRE, rue Jules-Ferry.  
 Saint-Dié : (P.) COLNAT, rue de Lorient.  
 Xertigny : (P.) Constant CHOLEZ, instituteur honoraire.

#### Yonne.

Aillant-sur-Tholon : (P.) AMIOT, cultivateur.  
 Ancy-le-Franc : (P.) DEFORT, industriel, à Ravières.  
 Auxerre : (P.) COBLENCÉ, 13, rue d'Egley.  
 Avallon : (P.) BOHARD, maire de Saint-Brancher.  
 Briçon-s-Armançon : (P.) DROMYNI, directeur d'Ecole.  
 Chablis : (P.) BRILLAUD, conseiller d'arrondissement.  
 Coulanges-la-Vineuse : (P.) RAFFINEAU, propriétaire.  
 Flogny : (P.) JACQUINET, adjoint au maire, à la Chapelle.  
 Vieille-Forest.  
 Grandchamp : (P.) MOREAU, propriétaire.  
 Joigny : (P.) HAMELIN, conseiller général.

Migennes-Laroche : (P.) FOURREY, maire de Migennes.  
 Ponts-Yonne : (P.) ALBERT VALLANT.  
 Saint-Sauveur : (P.) JOSSIER, représentant de commerce.  
 Saints : (P.) PIERRE SURGUE, cultivateur.  
 Sens : (P.) GBOWN, 47, rue de Paris.  
 Tonnerre : (P.) BOULLY, professeur à l'Ecole primaire supérieure.  
 Toucy : (P.) BOIZANTE, industriel.  
 Treigny : (P.) DUBAN.  
 Vézelay : (P.) JOUX, à Montillot.

## COLONIES

### Congo.

Brazzaville : (P.) HAMON, inspecteur chef du service des P. T. T.

### Dahomey.

Porto-Novo : (P.) ZANNOU CODIA.

### Gabon.

Libreville : (P.) JEAN-BAPTISTE N'DENDE, 4, rue N° 1.

### Guadeloupe.

Basse-Terre : (P.) DE KERMEDEC, commerçant.  
 Gustavia-Saint-Barthélemy : (P.) DUFLAU, instituteur directeur.  
 Pointe-à-Pitre : (P.) LARAT, avocat, publiciste.  
 Saint-François : (P.) THELENE, directeur d'école.

### Guyane.

Cayenne : (P.) BERLAUD, conseiller général.

### Indes Françaises.

Mahé : (P.) NALPOREIL-NARAYANI, maître-clerc notaire.  
 Pondichéry : (P.) RAMASSAMY-AYER.

### Ile de la Réunion.

Saint-Denis : (P.) CAUBET, professeur au Lycée, rue La-caussade.

### Indo-Chine.

Pnom-Penh : (P.) MAUREL, avocat.  
 Haiphong : (P.) PEYRON, Service des Eaux.  
 Hanoi : (P.) LEROY, 7, rue de l'Ecole-de-Médecine.  
 Quinhon : (P.) DECOSTIER, payeur.  
 Saigon : (P.) LOUVEAU, 13, rue Lucien-Mossard.

### Madagascar.

Diego-Suarez : (P.) MARIUS MARTIN, colon.  
 Majunga : (P.) LEROY, avocat.  
 Nossi-Bé : (P.) DUSSAC, avocat.  
 Tananarive : (P.) BERARD, trésorier-payeur.

### Maroc.

Casablanca : (P.) BICKERT, 79, rue Bouskoura.  
 Fédhala : (P.) MAX GASPERI, Cie du Port de Fédhala.  
 Fez : (P.) CARAGUEL, docteur en médecine.  
 Kénitra : (P.) BOYER, maître charpentier.  
 Alazagan : (P.) PAUGAM, commis principal des Domaines.

Meknès : (P.) DAVID, villa Jean-Pierre, rue de la Marne.  
 Oudjda : (P.) SAUVEUR, commerçant.  
 Oued-Zem : (P.) PAUTESTA.  
 Ouezzan : (P.) VINCENT, entrepreneur.  
 Rabat-Saïé : (P.) DE PERETTI, 1, rue El Gsa.  
 Safi : (P.) PALLEGOIS, représentant.  
 Settat : (P.) AMBLARD, meunier.  
 Taourirt : (P.) LE GOULARD, instituteur.  
 Tanger : (P.) RICHARD, ingénieur chimiste, rue de Paria.  
 Tiflet : (P.) LAPLACE, négociant agriculteur.

### Martinique.

Fort-de-France : (S.) LABAT, industriel.  
 Marin (Le) : (P.) PHILIBERT, receveur des C. I.  
 Trinité : (P.) REJON, comptable d'usine Galion.

### Océanie.

Nouméa : (P.) MULLER, conseiller municipal.  
 Papeete : (P.) CASSIAU, docteur.

### Sénégal.

Dakar : (P.) MERLE, directeur des P. T. T.

### Somalis (Côte des).

Djibouti : (P.) DUEAU, comptable C. F. E.

### Tchad.

Fort-Lamy : (P.) LÉON MATHEY, négociant.

### Togo.

Lomé : (P.) GABRIEL GOMEZ.

### Tunisie.

Béja : (P.) ALFRED DE D. CHAOUAT, négociant.  
 Bizerte : (P.) FIEVER, dentiste, place d'Europe.  
 Cap-Bon : (P.) DR PACHIS.  
 Ferryville : (P.) MOUNET, villa Régina, rue Mirabeau.  
 Gabès : (P.) PIERRE SROT, juge de paix.  
 Sfax : (P.) XAVIER PAOLI, membre du Grand Conseil.  
 Tebourba : (P.) HASSINE BEN GUIGA, instituteur.  
 Tunis : (P.) LUCIANI, villa Cyrnos, au Belvédère, avenue Gambetta.

## ÉTRANGER

### Allemagne.

Coblence : (P.) LUCHART, professeur au Collège français (S. P. 131).  
 Ludwigshafen : (P.) PIERRA, à la régie des S. F. T. O.  
 Mayence : (P.) MATRICON, professeur au lycée.  
 Trèves : (P.) GABRIEL BOUSQUET, Maarstrasse, 143.  
 Wiesbaden : (P.) DUFOUR, inspecteur des Douanes.

### Belgique.

Leuze : (P.) DELACROIX, rue du Bois-Blanc.

### Italie.

Vintimille : (P.) JOUFFRE, boîte postale n° 2, à Menton (Alpes-Maritimes).

### Suisse.

Genève : (P.) PEYRONNARD, 29, rue de Montbrillant.

## LIGUE INTERNATIONALE

Albanie : (P.) BAHRI ORNARI, député.  
 Allemagne : (P.) H. VON GERLACH, Genthinerstrasse, 22, Berlin, W. 35.  
 Angleterre : (P.) MME BETHELL, 21, boulevard Flandrin, Paris 16<sup>e</sup>.  
 Arménie : (P.) ALEXANDRE KATISSIAN, 34, av. de Wagram.  
 Autriche : (P.) PR. DR JOSEF REDLICH, ancien ministre, Ambrusterergasse, 15, Vienne XIX.  
 Belgique : (P.) DECOSTER, professeur à l'Université.  
 Bulgarie : (P.) GANEFF, 58, bd Chr.-Botev, à Sofia.  
 Espagne : (P.) MIGUEL DE USAMUNO, vice-recteur de l'Université de Salamanque.  
 Géorgie : (P.) TCHENZÉ, 4, impasse des Prêtres, à Paris.  
 Grèce : (P.) RUROS, ancien député de Patras.  
 Hongrie : (P.) PAUL SZENDE, Vener Markt 14, Vienne 1.  
 Italie : (P.) MICHELANGELO FAMBRECARI.

Luxembourg : (P.) PAUL FLESCHE, architecte, à Esch-sur-Alzette.  
 Pologne : (P.) SMIAROWSKI, 14, rue Smolna, à Varsovie.  
 Portugal : (P.) TEÓFILO BRAGA, Traversa de Ste-Gertrudes, 70, à Lisbonne.  
 Roumanie : (P.) BASILE STROESCO, ancien député de Bes-sarabie.  
 Russie : (P.) AVXENTIEFF, 21, rue Hébert, à Clamart (Seine).

### LISEZ

Le Congrès de la Ligue Internationale 1923

(1 franc)

## NOS INTERVENTIONS

Mme Rougale, directrice des Postes en retraite, n'ayant comme ressources que sa modeste pension, se trouvait, à 82 ans, dans une situation difficile. — Un secours lui est accordé.

M. Casanobas, père d'un enfant de 5 ans, avait été condamné, en 1921, à 5 ans de travaux publics pour désertion en temps de guerre. — Remise de 18 mois.

Depuis 1921, M. Lahmar Aïssa ben Saïd sollicitait en vain le paiement de ses primes de démobilisation. — Il les touche.

M. Leroy, marchand forain à Bollène, ayant eu sa voiture défoncée par un camion militaire, réclamait en vain une indemnité. — On lui paie 538 francs.

M. Valeri, sujet italien, qui réside en France depuis plusieurs années et s'est engagé au cours de la guerre, sollicitait vainement depuis 1922 sa naturalisation. — Il l'obtient.

Mlle Meyret, n'ayant pu effectuer ses versements pour les retraites ouvrières de 1914 à 1918, s'était vu refuser l'allocation de l'Etat. — Une allocation de 100 francs lui est accordée.

Ainé d'une famille de six enfants mineurs, M. Riobatt, brigadier cuirassier en service dans la Ruhr, sollicitait un congé libérable. — Il l'obtient.

M. Leduc, ouvrier corroyeur à Bar-sur-Seine (Aube) depuis 36 ans, n'avait pu obtenir la médaille d'argent du travail, sous le prétexte qu'il n'était pas inscrit aux retraites ouvrières. — Une médaille d'honneur lui est décernée.

M. Roussel, chef d'escadron en retraite, sollicitait en vain la délivrance d'un carnet de pension. — Il le reçoit et touche les arriérés échus.

M. Faivre, acheteur d'un terrain de 250 mètres d'une valeur de 1.600 francs et taxé par erreur pour un terrain de 1.600 mètres, se voyait menacé d'une saisie. — Il est dégrévé.

Mme Travel-Massart, déchu de ses droits aux retraites ouvrières en raison du non-paiement de ses versements pendant la guerre, s'était mis en règle avec le Trésor, mais n'avait pu obtenir d'être rétabli dans ses droits. — Satisfaction.

Père de 11 enfants, âgés de 4 mois à 20 ans, M. Galantine, cordonnier à Pointe-à-Pître, sollicitait en vain l'allocation des familles nombreuses. — Elle lui est accordée.

M. Tournier, brigadier des Douanes à Crassy, demandait le remboursement des impôts qu'il avait indûment payés pendant la guerre. — Satisfaction.

Blessé par une automobile militaire, M. Vulgodat attendait depuis plus d'un an le paiement d'une indemnité. — Il touche 14.319 francs.

MM. Epelbaum, de nationalité lithuanienne, établis depuis longtemps à Paris avec leur famille, demandaient vainement un permis de séjour. — Ils l'obtiennent.

M. Kelder ne pouvait obtenir le paiement d'acomptes sur ses dommages de guerre. — Il les touche.

## ACTIVITÉ DES SECTIONS

**Barie (Charente-Inférieure).**

23 juillet. — La Section félicite le président du Conseil d'avoir réussi à assurer la paix par l'entente avec nos alliés.

**Carcassonne (Aude).**

Août. — La Section, réunie sous la présidence de M. G. Brugnier, sénateur du Gard, proteste contre l'assassinat de Matteotti. Elle félicite le général Sarrail de son rappel à l'activité.

**Charleville (Ardennes).**

3 août. — La Section félicite la Chambre pour la loi d'amnistie votée par elle. Elle regrette que le Sénat ait cru devoir en ajourner la discussion, mais exprime l'espoir qu'il s'associera sans retard à cette généreuse initiative.

**Charron (Charente-Inférieure).**

1<sup>er</sup> août. — La Section demande : la suppression du

vote secret des parlementaires ; 2<sup>e</sup> le vote immédiat et intégral par le Sénat du projet de loi d'amnistie ; 3<sup>e</sup> un large usage de la grâce amnistiante.

**Cholet (Maine-et-Loire).**

2 août. — La Section fait confiance à la Chambre actuelle pour réaliser l'idéal démocratique. Elle demande : 1<sup>o</sup> l'amnistie totale ; 2<sup>o</sup> la réintégration des cheminots et des fonctionnaires révoqués ; 3<sup>o</sup> la suppression de l'ambassade au Vatican ; 4<sup>o</sup> une loi sur les assurances sociales ; 5<sup>o</sup> un impôt équitablement réparti ; 6<sup>o</sup> l'école unique et laïque ; 7<sup>o</sup> le retour au scrutin uninominal majoritaire ; 8<sup>o</sup> la suppression des conseils de guerre ; 9<sup>o</sup> l'élargissement des pouvoirs de la Société des Nations. Elle salue MM. Miguel de Unamuno et Soriano et félicite leurs libérateurs. Elle proteste 1<sup>o</sup> contre les modalités d'application de la taxe d'application remplaçant l'octroi ; 2<sup>o</sup> contre les tolérances abusives de la municipalité autorisant la prise de possession d'habitation pour les seuls besoins du commerce et des grandes banques augmentant ainsi la crise du logement et demande qu'il soit fait pression sur les nouveaux occupants afin d'exiger d'eux la construction de nouveaux immeubles. Elle demande que la municipalité établisse un dégrèvement rationnel.

**Coutras (Gironde).**

7 août. — La Section entend une intéressante causerie de M. Caudéran sur la nécessité de créer un service des eaux dans les grosses agglomérations. Elle approuve le transfert des cendres de Jaures au Panthéon. Elle félicite le gouvernement pour son œuvre de paix internationale et l'assurance de sa confiance. Elle proteste contre les menées réactionnaires.

**Dunière (Ardèche).**

Août. — Une Section est constituée. Les ligueurs entendent M. Antériou, député, définir les buts de la Ligue. Ils voient une adresse de félicitation à M. Herriot, à M. Painlevé et au nouveau Gouvernement et expriment leur confiance dans une politique de paix, par la Société des Nations.

**Froges (Isère).**

10 août. — La Section émet le vœu que les votes du Parlement soient publiés. Elle invite les démocrates à s'unir pour renverser toutes les dictatures. Elle s'indigne des procédés gouvernementaux employés contre la nation italienne. Elle demande : 1<sup>o</sup> la suppression de l'ambassade au Vatican ; 2<sup>o</sup> la réduction de l'impôt sur le salaire avec une exonération de base de 12.000 francs ; 4<sup>o</sup> l'amnistie la plus large ; 5<sup>o</sup> la réintégration des cheminots révoqués et le relèvement des pensions de ceux qui sont à la limite d'âge. Elle proteste contre le projet de loi qui porterait à 6 ans la durée du mandat législatif. Elle se félicite du résultat des élections du 11 mai et approuve la manière dont le président du Conseil mène les pourparlers à la Conférence de Londres.

**Paris (VI<sup>e</sup>, Monnaie-Odéon).**

9 septembre. — La Section demande au Comité Central d'insister auprès du ministère Herriot, comme il l'avait fait auprès des ministères précédents pour la publication intégrale des archives diplomatiques de la guerre. La Ligue tout entière, quelle que soit l'opinion de chacune de ses membres sur le problème des responsabilités, désire ardemment la lumière et la toujours, à l'unanimité, réclamée dans ses Congrès. On ne comprendrait pas que le Gouvernement issu de la victoire des gauches montrât plus d'appréhension à l'égard de la vérité que M. Poincaré qui, à diverses reprises, a bien voulu soulever le voile et faire ou autoriser d'importantes révélations.

**Saint-Quentin (Aisne).**

21 août. — La Section demande au Comité Central de mener campagne en faveur des Régions libérées et d'organiser des meetings contre la guerre dans les principales villes de France. Elle émet le vœu que la question de la paix du monde soit résolue le plus tôt possible. Elle félicite M. Guernut, secrétaire général, pour sa tournée de conférences en Allemagne. Elle exprime à M. Basch sa vive admiration pour sa campagne en faveur d'une détente internationale.

**Roubaix (Nord).**

La Section nous prie de faire connaître que la note parue dans notre dernier numéro nous a été communiquée sans son assentiment.

## CE QU'ON DIT DE NOUS

Divers Groupements

*C'est de ce nom, en effet, que le journal le Matin désigne la Ligue des Droits de l'Homme qui a pris part, aux côtés de la C. G. T. à la démonstration du 21 septembre, en faveur de la Paix.*

*Au journal le Matin, l'ordre est donné de ne jamais mentionner la Ligue des Droits de l'Homme, sauf lorsqu'il s'agit de la discréditer. Rappelez-vous les meetings de Belleville, l'incident de Joinville...*

*Mais ne discréditez pas qui veut : Comparez le crédit du Matin et le crédit de la Ligue!*

*N'étouffez pas qui veut! Et admirez la vitalité de la Ligue.*

Oubli ?

*Dans son numéro du 30 mars, parlant du « camarade BUCCI », menacé d'extradition, l'Humanité écrit :*

*La Ligue des Droits de l'Homme, quoiqu'elle fasse « montre de grands principes », s'est « fort peu soucée de cette victime prolétarienne du fascisme »...*

*Or, sur les renseignements mêmes donnés par l'Humanité, la Ligue des Droits de l'Homme est intervenue trois fois en faveur de Bucci.*

*On voit que la Ligue ne se borne pas à « faire montre de grands principes », mais qu'elle s'efforce de les réaliser dans les faits. Du reste, les camarades communistes, s'ils ont quelque mémoire, doivent en savoir quelque chose.*

Une leçon vivante

*De notre collègue, M. Albert BAYET (Quotidien, 17 juin 1924):*

Oui, certes, la morale est belle quand, dans les livres des penseurs, elle est la phrase qui éclaire, qui émeut ou qui console.

Mais comme elle est plus belle encore quand elle se fait tout simplement homme!

Je songe à cette fête qu'offrirait l'autre jour, la Ligue des Droits de l'Homme à son chef. Je songe à l'émotion qui soudain nous étreignit tous quand la foule se leva pour acclamer Ferdinand Buisson.

Que saluait-elle en lui?

La grande idole populaire ; le succès? Non. Jamais homme ne le méprisait davantage. Il trouve juste d'être à la peine. Il se rit d'être à l'honneur.

Ce que saluait la foule, c'était ce qu'incarne Ferdinand Buisson : c'était l'intraitable justice et l'amour humain des hommes.

Etre, dans toutes les batailles, équitable à ses ennemis même, aimer, en détestant le mal, jusqu'aux malheureux qui le font, un tel idéal est de ceux dont, par instants, on se demande, hélas! s'il n'est pas trop haut pour notre faiblesse.

L'exemple de Ferdinand Buisson nous a rappelés, l'autre jour, qu'il est des hommes qui l'atteignent.

Heureux ceux qui, comme lui, sont une leçon vivante, ceux qu'il suffit de regarder pour sentir en soi un élan plus vif vers la justice et vers l'amour!

DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

**Plus de Conseils de guerre.  
Dix mois suffisent.**

## LIVRES REÇUS

Albin Michel, 22, rue Huyghens :

BOUCHARDON : *L'affaire Lafarge*, 6 fr. 75.

Alcan, 108, boulevard Saint-Germain :

M. GILLARD : *La Roumanie nouvelle*, 9 fr.

Boivin, 3, rue Palatine :

MEYER : *Diderot*.

Bloud et Gay, 3, rue Garancière :

V. DU BLEU : *La société française depuis cent ans*, 7 fr.

Christianisme Social, à Saint-Etienne (Loire) :

F. GRINDELLE : *La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Etude historique et exégétique*, 3 fr.

Colin, 103, boulevard Saint-Michel :

B. GEORGES-GAULIS : *La nouvelle Turquie*, 7 fr.

Crès, 21, rue Hautefeuille :

DESAUGES et MÉRICA : *Vie de Jaurès*.

E. FLEG : *Anthologie Juive*, 6 fr.

Delagrave, 15, rue Soufflot :

GUYOT : *Anthologie des lettres de femmes du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*.

Delpeuch, 51, rue de Babylone :

*Les documents de la République supranationale*, 4 fr.

Edit. du Progrès Civique, 5, rue du Dôme :

LÉVY-BRUHL : *L'idéal républicain*, 0 fr. 50.

Figuère, 17, rue Campagne-Première :

P. PARDAILLAN : *Les Grands Mercantis*, 5 fr.

Flammarion, 26, rue Racine :

BINET-VALMER : *Une femme a tué*, 7 fr. 50.

Gédalge, 75, rue des Saints-Pères :

FAUCHER : *Cours de géographie*, 6 fr. 20.

Humanité, 120, rue Lafayette :

*Lénine, notre maître*, 2 fr.

Lavauzelle, 124, boulevard Saint-Germain :

VON BETHMANN-HOLLEVEG : *Considérations sur la guerre mondiale*.

Librairie du Travail, 96, quai de Jemmapes :

Mathias MORHARDT : *Les preuves*, 10 fr.

Ministère des Affaires Etrangères :

*Livre Jaune : Les garanties de sécurité*.

Nouvelle Revue Française, 3, rue de Grenelle :

SAMUEL BUTLER : *Nouveaux voyages en Erewhon*, 12 fr.

ROMAINS : *Knock, ou le triomphe de la médecine*.

M. le Trouhadec saisi par la débauche, 7 fr. 50.

Payot, 106, boulevard Saint-Germain :

SIR VINAGRODOFF : *Principes historiques du droit*, 25 fr.

Povolozky, 13, rue Bonaparte :

FARNOUX-REYNAUD : *D'ailleurs et d'autres lieux*.

Rouff, 148, rue de Vaugirard :

JULES MICHELET : *Histoire de la Révolution française*, fasc. 15-16-17-18, 1 fr. le fasc.

Stock, 7, rue du Vieux-Colombier :

BRIEUX : *Théâtre complet : La femme seule, Le bourgeois aux champs, les Américains chez nous*, 12 fr.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : O/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse  
417, Rue Réaumur  
PARIS